

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2018-2022
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2022-2023

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Direction du soutien au développement régional

ISBN : 978-2-550-97525-0

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2024

Note au lectorat

Ce bilan rend essentiellement compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes correspond à celle utilisée au terme de cette période.

Mot de la ministre



C'est avec fierté que je vous présente le bilan 2022-2023 de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Vous constaterez, avec le nombre d'actions réalisées partout au Québec, que l'année a été bien remplie.

L'échéance de la Stratégie arrivant à grands pas, le Ministère a amorcé au cours de l'année 2022-2023 le processus pour sa révision. Il a mené une réflexion et s'est affairé à consulter de nombreux partenaires afin d'identifier les orientations pour l'élaboration de la nouvelle stratégie.

Plusieurs rencontres ont eu lieu ou se tiendront bientôt avec les élues et élus municipaux ainsi que les représentantes et représentants des ministères et organismes pour déterminer les prochaines priorités ainsi que les pistes d'action pour les mettre en œuvre. Tout ce travail vise un seul objectif : avoir une vision encore plus claire et partagée de la situation dans chacune des régions, et ce, afin de satisfaire le mieux possible les besoins spécifiques des milieux en fonction de leur réalité. L'approche privilégiée apportera une meilleure synergie en impliquant l'ensemble des intervenants.

Par ailleurs, le Fonds régions et ruralité, très apprécié du milieu municipal, demeure le principal levier financier pour répondre aux priorités qui sont au cœur de la Stratégie et qui guident les actions du gouvernement et des partenaires. Grâce à cet outil, les élues et élus municipaux contribuent à relever les défis de développement de leurs collectivités et agissent sur la vitalité de celles-ci. Seulement pour le volet Soutien au rayonnement des régions, ce sont plus de 190 ententes sectorielles ou projets structurants qui ont bénéficié d'un appui financier de près de 45 millions de dollars. Au total, les investissements des partenaires s'élèvent à plus de 172 millions de dollars. Les effets positifs générés profitent aux communautés et bonifient l'offre de services sur le territoire.

En travaillant conjointement, non seulement nous contribuons au dynamisme des régions, en maximisant les retombées socioéconomiques, mais nous agissons, également, pour améliorer la qualité de vie de la population. La prochaine stratégie nourrira les mêmes aspirations, et j'ai très hâte de vous la présenter.

(Original signé)

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales

Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	9
INTRODUCTION.....	11
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022.....	13
Présentation de la Stratégie	13
Objectifs de la Stratégie	13
Planification en matière d'OVT	15
État de réalisation des actions menées par les MO	15
Indicateurs en OVT	19
AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR FAVORISER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES	21
Fonds régions et ruralité	21
Concertation interministérielle	23
BILANS RÉGIONAUX.....	26
Région du Bas-Saint-Laurent	26
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	33
Région de la Capitale-Nationale	40
Région de la Mauricie	45
Région de l'Estrie.....	51
Région de Montréal	58
Région de l'Outaouais	62
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	68
Région de la Côte-Nord	74
Région du Nord-du-Québec	81
Région de la Gaspésie	86
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	92
Région de la Chaudière-Appalaches	96
Région de Laval.....	104
Région de Lanaudière	108

Région des Laurentides.....	114
Région de la Montérégie.....	121
Région du Centre-du-Québec	128
CONCLUSION	134
ANNEXE 1	135
ANNEXE 2	136

SIGLES ET ACRONYMES

BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
BGP	Bureau gouvernemental partagé
CAR	Conférence administrative régionale
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CMIM	Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
CPSC	Centre de pédiatrie sociale en communauté
FRR	Fonds régions et ruralité
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OVT	Occupation et vitalité des territoires

PIB	Produit intérieur brut
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI	Société québécoise des infrastructures
STQ	Société des traversiers du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales
VHR	Véhicule hors route

INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT), un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique doit être présenté au gouvernement, rendu public et déposé à l'Assemblée nationale annuellement.

La première section du bilan décrit les grandes lignes de cette stratégie. Elle dresse aussi un portrait de l'état de réalisation des actions qui figurent dans les planifications des ministères et organismes (MO) concernés par l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). Cette section traite également des indicateurs en OVT.

La seconde section dresse le bilan des principaux outils et mécanismes de concertation interministérielle en lien avec l'OVT, soit le Fonds régions et ruralité (FRR), la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR).

Finalement, la troisième section présente de courts bilans illustrant les activités menées par les CAR en matière d'OVT, les investissements qui y ont été réalisés dans le cadre du FRR, des exemples d'actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales et les indicateurs régionaux en OVT.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Présentation de la Stratégie

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique en décembre 2017. Cette stratégie a pris le relais d'une première version qui a pour sa part été publiée en 2011.

La Stratégie 2018-2022 s'articule autour de chapitres régionaux présentant les priorités de développement de chacune des régions du Québec déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement de personnes élues des municipalités. Un chapitre est ainsi consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM), considérant la reconnaissance de son statut particulier.

Notons par ailleurs qu'une édition actualisée de cette stratégie, dans laquelle les priorités régionales ont notamment été revues, a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 mars 2020.

Finalement, en vertu du décret numéro 708-2022 concernant le report de l'exercice de révision de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Stratégie 2018-2022 a été prolongée jusqu'en 2024.

Objectifs de la Stratégie

Bien que la Stratégie ait été actualisée, les objectifs sont demeurés inchangés. Nous y retrouvons donc toujours quatre objectifs. Le premier, l'objectif central, est le suivant :

« Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région. »

Trois autres objectifs visant la décentralisation, la délégation et la régionalisation sont également établis.

En matière de décentralisation, il est attendu :

« que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre "Réflexe Montréal" pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec ».

En matière de délégation, il est attendu :

« que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par le biais d'"ententes sectorielles de développement" ou avec des organismes sectoriels régionaux ».

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires ».

La Stratégie précise que les MO assujettis à la LAOVT ont l'obligation de produire un plan d'action en matière d'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs (la liste des MO assujettis à la LAOVT au terme de l'année 2022-2023 se trouve à l'annexe 1). Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental de contribution à l'OVT doit être élaboré.

Par ailleurs, la Stratégie 2018-2022 positionne le rôle de la TGAT et des CAR.

Planification en matière d'OVT

La LAOVT prévoit que chaque MO assujetti doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie dans une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Il revient au gouvernement d'en préciser les conditions et les modalités.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les MO devaient produire et publier un plan d'action distinct portant sur l'OVT. L'ensemble des MO concernés s'est conformé à cette exigence et a déposé une première planification pour la période 2018-2020.

En suivi de l'actualisation de la Stratégie, les MO ont dû produire de nouveaux plans d'action, cette fois pour la période 2020-2022. Notons qu'à l'instar de la Stratégie, les plans d'action ont été prolongés jusqu'en 2024.

Par ailleurs, un plan gouvernemental de contribution à l'OVT a également été rendu public pour la même période. Notons que ce plan se décline en 18 documents, soit un par région en plus d'un autre pour la CMIM, et reprend pour chacune d'entre elles les actions qui ont été proposées par les MO.

État de réalisation des actions menées par les MO

En vertu de la LAOVT, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Des consignes ont été fournies aux MO pour les soutenir dans la rédaction de leur rapport annuel de gestion.

Afin de statuer sur l'état de réalisation des actions en OVT, les MO devaient utiliser la terminologie suivante :

- Non amorcée : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée.
- Amorcée : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2022-2023, mais n'est pas encore terminée.
- En cours : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2022-2023, s'est poursuivie en 2022-2023, mais n'est pas encore terminée.
- En suspens : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2022-2023, aucun avancement n'a été fait en 2022-2023 et elle n'est pas encore terminée.
- Réalisée : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2022-2023.
- Abandonnée : la mise en œuvre de l'action ne sera pas réalisée.

État de réalisation des actions générales¹

Les MO étaient tout d'abord invités à faire part de l'état de réalisation d'actions générales en matière d'OVT. En effet, certains MO ont inscrit dans la section introductive de leur plan d'action des initiatives au regard de l'offre globale de services de leur organisation.

En tout, 11 MO ont présenté des actions de ce genre. Un total de 41 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes, dont 8 qui sont déjà réalisées.

État de réalisation des actions générales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2023

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	7	25	0	8	1	41

État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales

Tous les MO assujettis à la LAOVT ont proposé des initiatives en réponse aux priorités régionales. Le nombre d'actions répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO pour chaque région se situe entre 65 et 113².

Selon la région, entre 56,9 % et 77 % des actions sont en cours de réalisation. La proportion d'actions réalisées pour chaque région varie pour sa part entre 19 % et 35,2 %.

¹ Seules les actions pour lesquelles une reddition de comptes a clairement été faite dans le rapport annuel de gestion des MO sont comptabilisées dans le présent bilan.

² Le nombre d'actions régionales pour l'ensemble du Québec ne peut être établi, puisque certaines d'entre elles sont reprises dans plus d'une région.

**État de réalisation des actions régionales inscrites
dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2023**

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	0	1	64	3	34	0	102
02 – Saguenay– Lac-Saint-Jean	0	1	77	2	19	1	100
03 – Capitale-Nationale	0	3	37	2	22	1	65
04 – Mauricie	2	3	71	2	32	3	113
05 – Estrie	2	4	62	0	36	2	106
06 – Montréal	0	0	69	1	36	1	107
07 – Outaouais	0	1	69	4	23	2	99
08 – Abitibi- Témiscamingue	2	1	65	1	38	1	108
09 – Côte-Nord	1	3	75	4	20	1	104
10 – Nord-du-Québec	3	1	40	1	21	0	66
11 – Gaspésie	1	1	67	6	29	1	105
11 – Îles-de-la-Madeleine	0	0	51	1	24	1	77
12 – Chaudière- Appalaches	0	5	62	2	29	0	98
13 – Laval	0	1	58	4	34	2	99
14 – Lanaudière	1	1	54	0	26	1	83
15 – Laurentides	0	2	60	2	29	2	95
16 – Montérégie	3	2	72	3	22	1	103
17 – Centre-du-Québec	0	3	51	6	24	0	84

État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Finalement, neuf MO ont présenté des actions spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Un total de 51 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion. La très grande majorité de celles-ci sont en cours de réalisation ou réalisées (88 %).

État de réalisation des actions en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2023

	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
Décentralisation	0	1	9	1	1	0	12
Délégation	0	2	9	0	7	0	18
Régionalisation	0	2	5	0	4	0	11
Sans désignation ³	0	0	4	0	6	0	10
Total	0	5	27	1	18	0	51

Par ailleurs, en matière de régionalisation, le gouvernement a annoncé en 2019 son intention de régionaliser 5 000 postes de l'administration publique au cours des 10 prochaines années. Cette initiative contribue à l'OVT et mobilise bon nombre de MO, notamment à la TGAT, qui a été désignée comme étant le comité directeur de la démarche.

Au cours de la période 2022-2023, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), organisme porteur de cette démarche, a réalisé deux redditions de comptes des emplois régionalisés, soit le 30 septembre 2022 et le 31 janvier 2023. Pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023, on dénombrait 3 396 emplois régionalisés, ce qui représentait 67,9 % de la cible du 30 septembre 2028.

³ La mention « sans désignation » est utilisée lorsque l'action n'est pas clairement associée à l'un des objectifs (décentralisation, délégation ou régionalisation).

Le Plan gouvernemental de régionalisation prévoit par ailleurs la création de 15 bureaux gouvernementaux partagés (BGP) dans l'ensemble des régions du Québec. Les BGP sont offerts à l'ensemble des organisations de la fonction publique. Une collecte des besoins en matière d'espaces de travail dans les BGP a été effectuée en date du 31 janvier 2023. Elle a permis d'identifier les besoins pour l'ensemble des employées et employés régionalisés qui sont transitoirement en télétravail à 100 % dans l'attente de la disponibilité d'un BGP. La Société québécoise des infrastructures (SQI) a produit un plan de déploiement pour les BGP en trois phases. Un premier BGP est prévu au printemps 2024, soit celui de New Richmond, en Gaspésie.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) sera l'opérateur des BGP, et le financement sera assuré par le SCT. Le comité de mise en œuvre (MESS, SQI, ministère de la Cybersécurité et du Numérique et SCT) travaille sur des mécanismes de gestion des BGP afin de faciliter le déploiement de ces derniers.

Travaux généraux relatifs à la Stratégie

Considérant que l'année 2022 s'avérait initialement la dernière année de la Stratégie, le gouvernement a pris le décret numéro 708-2022 concernant le report de l'exercice de révision de la Stratégie. Ainsi, la Stratégie et les plans d'action en OVT des MO assujettis à la LAOVT prendront fin le 31 décembre 2024. Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a poursuivi une réflexion relativement à l'exercice de révision de la Stratégie. À cet effet, au cours de l'année 2022-2023, il a consulté ses partenaires afin de faire le point sur la mise en œuvre de la Stratégie et de déterminer des orientations qui pourront guider l'élaboration de la prochaine version.

Indicateurs en OVT

Les données relatives aux indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)⁴.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence inscrite dans la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

⁴ <https://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>.

Lors de l'adoption de la Stratégie 2018-2022, une nouvelle liste d'indicateurs devait être établie. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

Cette nouvelle liste a été recentrée, après consultation des partenaires, autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est maintenant composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la stratégie 2011-2016, qui en comptait 26.

Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible ont été mis en ligne sur le site de la BDSO et sont mis à jour régulièrement depuis (voir l'annexe 2).

La section régionale du présent bilan expose pour chaque indicateur, lorsque possible, l'état de situation dans chaque région.

AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR FAVORISER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Fonds régions et ruralité

En octobre 2019, les représentantes et les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Ce partenariat a prévu la mise en place d'un nouveau fonds, le FRR, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020.

Le FRR a pour but d'appuyer les entités municipales dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional et de soutenir les projets de développement issus des différentes régions du Québec. Pour l'année 2022-2023, la somme affectée à ce fonds s'élevait à 267,5 M\$.

Notons que les sommes du FRR non utilisées en cours d'année sont ajoutées à l'enveloppe de l'année suivante pour la durée du Partenariat.

Ce fonds est constitué de quatre volets.

Le volet 1 – *Soutien au rayonnement des régions* s'inscrit dans la continuité du Fonds d'appui au rayonnement des régions. Il vise le soutien d'initiatives dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. C'est un comité régional de sélection, composé essentiellement de préfètes ou préfets et de mairesses ou maires, qui recommande à la ministre les projets à financer. La ou le ministre responsable de la région ou la personne qui la ou le représente y siège à titre d'observateur.

En 2022-2023, l'enveloppe de ce volet était de près de 50 M\$, répartis entre les différentes régions du Québec⁵. Au total, 190 projets et ententes sectorielles de développement ont pu bénéficier d'un financement. Près de 45 M\$ ont été octroyés, alors que le coût total des projets et des ententes s'élevait à plus de 172 M\$.

Le volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* vient soutenir les MRC⁶ dans leur mission de développement local et régional. Pour 2022-2023, l'enveloppe totale, qui s'élevait à 150 M\$, a été octroyée aux MRC.

Le volet 3 – *Projets « Signature innovation » des MRC* permet quant à lui aux MRC de développer ou de consolider une identité territoriale forte, à partir d'un domaine d'intervention qu'elles définissent. Il vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC. Il est doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année. Au cours de la période 2022-2023, 41 ententes ont été signées dans 37 MRC⁷, pour un montant total octroyé de plus de 54,2 M\$ et des ententes de près de 67 M\$.

Enfin, le volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires de MRC faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Une première portion de cet axe auquel sont alloués 25 M\$ annuellement est vouée à la signature d'ententes de vitalisation avec les MRC. Pour y être admissibles, les MRC doivent se situer au cinquième quintile de l'indice de vitalité économique (IVE), afficher un IVE inférieur à -5 ou comprendre sur leur territoire au moins trois municipalités situées au cinquième quintile de l'IVE. En 2022-2023, trois ententes de vitalisation ont été finalisées, et les territoires ciblés se sont réparti 3,4 M\$.

Une deuxième portion, dont l'enveloppe s'élève à 2,5 M\$ annuellement pour l'aide à des projets locaux de vitalisation, est également prévue à cet axe. Cette portion permet de soutenir des projets émanant des localités ayant un faible IVE (quintiles 3, 4 ou 5) non couvertes par une entente de vitalisation. En 2022-2023, 84 projets ont été retenus dans le cadre de cet axe. Les montants accordés par le MAMH s'élevaient à près de 3,9 M\$, alors que le coût total des projets était de près de 17,3 M\$.

Le second axe de ce volet a pour but de soutenir les organismes municipaux afin qu'ils puissent offrir à leurs citoyennes et citoyens des services de qualité à moindre coût en développant des initiatives de coopération intermunicipale. Cette mesure d'aide financière se déploie en

⁵ À l'exception des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, pour lesquelles d'autres fonds ont été accordés, soit le Fonds de développement économique de Montréal et le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

⁶ À moins d'avis contraire, lorsque le sigle *MRC* est utilisé, les organismes ayant compétence de MRC sont également compris.

⁷ Dans le cadre du volet 3, les MRC peuvent conclure plus d'une entente.

deux parties : par le soutien à des études de faisabilité et à des diagnostics ainsi que par l'appui au démarchage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets en coopération intermunicipale. En 2022-2023, un montant de plus de 20,8 M\$ a été accordé pour soutenir 128 initiatives.

Un bilan détaillé de l'utilisation du FRR est présenté pour chacune des régions dans la section qui leur est consacrée.

Concertation interministérielle

Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Découlant des articles 21.4.5 et 21.4.6 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire du MAMH et regroupe la sous-ministre adjointe à la région métropolitaine, les sous-ministres adjoints des ministères assujettis à la LAOVT et une personne dirigeante de chaque organisme du gouvernement assujetti à cette même loi.

En 2022-2023, quatre rencontres de la TGAT ont eu lieu. À chacune de celles-ci, en plus des points présentés par le MAMH, d'autres sujets ont été abordés ou présentés par les MO aux membres de la TGAT :

- le suivi du projet de régionalisation de 5 000 postes gouvernementaux par le SCT;
- le plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- les plans montagnes du ministère du Tourisme;
- les interventions en matière de gestion du territoire public par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);
- le Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- l'offre de services du Centre des congrès de Québec pour les MO;
- les drones civils et commerciaux par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- le mandat sur l'accompagnement de l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- le mandat sur la filière batterie dans le Centre-du-Québec par le MEIE.

Conférences administratives régionales

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT est venue modifier la loi constitutive du MAMH pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est présidée par une personne qui représente le MAMH⁸ et est composée d'une personne désignée par chaque MO concerné. Des représentantes et représentants des MRC peuvent également être invités à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a pour mandat général de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. La présidence a aussi pour responsabilité de soutenir la ou le ministre responsable de la région.

⁸ Sauf dans la région de la Capitale-Nationale, où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement social et du développement économique.

Considérant leur rôle enrichi par la Stratégie et le contexte entourant la gouvernance en matière de développement local et régional, un décret concernant les rôles et responsabilités des CAR a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- Établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, la ou le ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
 - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région;
 - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO.
- Faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'OVT et de véhiculer au sein du gouvernement, par le biais notamment de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT, les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;
- Mettre en place des actions visant à améliorer l'OVT ou contribuer à de telles actions;
- Informer périodiquement la ou le ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- Préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

Au cours de l'année 2022-2023, les CAR ont été appelées à contribuer à la réflexion du MAMH en vue de l'exercice de révision de la Stratégie. Plusieurs rencontres ont été tenues à cet effet afin de sonder les membres des CAR sur leur contribution dans le cadre de la stratégie révisée.

Un aperçu des principales activités de chacune des CAR est présenté à la section suivante.

BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés un rappel des priorités régionales⁹, un bilan succinct des activités associées à la CAR, un résumé des investissements du FRR incluant des exemples de projets soutenus, un survol de l'état de réalisation des actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales de même que quelques exemples et, enfin, le classement de la région en fonction des plus récents indicateurs en OVT.

Région du Bas-Saint-Laurent

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région.
- Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
- Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
- Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamique et diversifiée.
- Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales.
- Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

Bilan des activités de la CAR

En 2022-2023, les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent se sont rencontrés à cinq reprises.

La CAR a réalisé une rencontre régionale d'information et d'échanges avec les représentantes et représentants des municipalités et des MRC de la région et des membres de la CAR. La rencontre a notamment permis aux MO de présenter leur offre de services et leurs programmes d'aide aux représentantes et représentants des MRC et des municipalités.

De plus, elle a participé aux réflexions associées à l'adoption de différentes ententes sectorielles dans des secteurs tels que le bioalimentaire, l'innovation, l'accueil et l'attractivité, le développement social et les espèces exotiques envahissantes. Les membres de la CAR ont

⁹ Les priorités évoquées sont celles figurant dans la Stratégie actualisée publiée en mars 2020.

également contribué aux travaux du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent portant sur l'élaboration du Plan régional de développement.

Finalement, le comité de la CAR en développement social a été créé.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2022-2023, 20 projets ont été soutenus dans le cadre du volet 1. Un montant total de 3,7 M\$ a été autorisé. Le montant total des projets s'élevait à plus de 22 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total de l'aide	Montant total des projets
20	3 711 885 \$	22 030 143 \$

Le FRR a notamment soutenu le projet de la Laiterie des Côteaux, qui consiste à démarrer une laiterie artisanale sous une structure juridique distincte des Fermes Cotopierre inc. déjà existantes. Les propriétaires souhaitent, en diversifiant leurs activités par la transformation à la ferme, maximiser la valeur ajoutée de leur produit brut, le lait, tout en soutenant le développement régional dans le secteur laitier et le rayonnement des MRC du Bas-Saint-Laurent dans le secteur de l'agroalimentaire. L'objectif est d'atteindre la transformation de 5 000 litres de lait par semaine d'ici 2027 afin d'offrir, via un marché de proximité, des produits authentiques et sains, issus d'une production locale et durable.

Le FRR a également contribué à la concrétisation de l'Entente de développement en innovation au Bas-Saint-Laurent. Elle vise à accroître le nombre et la qualité des projets d'innovation développés au Bas-Saint-Laurent en favorisant la cohésion et la synergie des acteurs de l'écosystème d'innovation et entrepreneurial. L'Entente vise également à soutenir financièrement des projets d'innovation au sein des entreprises et à favoriser le maillage entre les MRC afin de développer des projets collectifs en innovation, en complémentarité avec les autres sources de financement disponibles, tant privées que publiques.

Finalement, le déploiement stratégique de la filière genévrier du Bas-Saint-Laurent a été retenu dans le cadre du volet 1 du FRR. Ce projet vise à déployer la filière du genévrier en mettant en œuvre une stratégie permettant d'accroître l'expertise régionale. Il inclut le développement de pépinières, de formations, de techniques de récolte, de produits transformés et de collaborations

régionales. Cette initiative s'inscrit dans une démarche bas-laurentienne amorcée depuis plus de cinq ans, soit le développement de la filière des produits forestiers non ligneux.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent se sont vu accorder un financement total de 12 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Rimouski-Neigette	1 220 804 \$
Rivière-du-Loup	1 183 969 \$
Kamouraska	1 445 958 \$
La Matanie	1 569 150 \$
La Mitis	1 629 659 \$
Témiscouata	1 762 044 \$
Les Basques	1 460 262 \$
La Matapédia	1 781 418 \$
Total	12 053 264 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, trois ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR, pour un investissement total de près de 4 M\$. Ces ententes s'ajoutent aux sept autres signées au cours des années précédentes.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total de l'aide	Montant total de l'entente
Témiscouata	L'acériculture comme moteur de vitalisation du Témiscouata	2022-2023	1 093 990 \$	1 312 788 \$
La Matapédia	La Matapédia, territoire agricole de proximité	2022-2023	1 076 595 \$	1 345 000 \$
La Matanie	La Matanie : des expériences locales authentiques et distinctives entre mer et montagnes	2022-2023	1 112 110 \$	1 334 532 \$
Kamouraska	Le Kamouraska Mycologique	2021-2022	336 000 \$	480 000 \$
Kamouraska	Renforcer l'accessibilité bioalimentaire au Kamouraska	2021-2022	775 060 \$	971 810 \$
La Mitis	Virage numérique	2021-2022	1 081 145 \$	1 297 374 \$
Rimouski-Neigette	Novarium – Campus d'innovation du Saint-Laurent	2021-2022	1 486 760 \$	1 784 112 \$
Les Basques	Motel industriel agricole des Basques	2021-2022	587 000 \$	739 000 \$
Les Basques	Crème glacée basque	2021-2022	397 150 \$	476 580 \$
Rivière-du-Loup	Énergie renouvelable	2020-2021	1 252 840 \$	1 503 408 \$
Total			9 198 650 \$	11 244 604 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les six MRC admissibles de la région du Bas-Saint-Laurent ont conclu une entente de vitalisation avec le MAMH avant l'année 2022-2023. Un financement de 5,3 M\$ a été versé pour l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Rimouski-Neigette	2021-2022	1 007 696 \$
La Matanie	2020-2021	5 294 290 \$
La Matapédia	2020-2021	5 096 480 \$
La Mitis	2020-2021	5 121 815 \$
Les Basques	2020-2021	4 581 570 \$
Témiscouata	2020-2021	5 193 355 \$
Total		26 295 206 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2022-2023, 15 projets locaux ont été retenus dans la région du Bas-Saint-Laurent. Un montant total de 637 560 \$ a été octroyé. Le montant total des projets était de 1,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
15	637 560 \$	1 828 819 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a, pour sa part, permis de financer 32 initiatives au sein de la région du Bas-Saint-Laurent. De ce nombre, 25 sont des projets de coopération intermunicipale, alors que 7 sont des études de faisabilité ou des diagnostics. Le montant total accordé est de près de 4,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
32	4 398 802 \$	6 217 335 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 102 actions pour la région du Bas-Saint-Laurent. Parmi celles-ci, 33 % sont réalisées et 64 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	64	3	34	0	102

Parmi les actions réalisées par les MO, notons celle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), qui a contribué à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action régional du comité agrotourisme de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Cette initiative vient en réponse à la priorité « Agir pour l'attractivité de la région ».

Par ailleurs, dans l'optique de répondre aux besoins de la région, le MAMH a tenu une rencontre régionale d'information et d'échanges portant sur des sujets d'intérêt pour le milieu entre les représentantes et représentants des municipalités et MRC de la région du Bas-Saint-Laurent et les membres de la CAR.

Finalement, en réponse à la priorité « Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables », la Société des traversiers du Québec (STQ) a poursuivi son soutien financier et opérationnel, tant pour les services maritimes que pour les services complémentaires, aux traverses Rivière-du-Loup–Saint-Siméon et de l'Île-Verte afin d'assurer la croissance du secteur maritime.

Indicateurs de la région

Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement six régions); le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement cinq régions); et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement six régions).

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Bas-Saint-Laurent se distingue par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux associés à la population inscrite auprès d'un médecin de famille et aux infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du produit intérieur brut (PIB) • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • État du réseau routier

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Main-d'œuvre – Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international.
- Priorité 2 Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.
- Priorité 3 Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.
- Priorité 4 Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication.
- Priorité 5 Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.
- Priorité 6 Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.
- Priorité 7 Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.

- Priorité 8 Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d’élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.
- Priorité 9 Relancer l’industrie de la fourrure nordique.
- Priorité 10 Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d’entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.
- Priorité 11 Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d’œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.
- Priorité 12 Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

Bilan des activités de la CAR

En 2022-2023, les membres de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont rencontrés à 10 reprises.

Une des principales activités de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été la tenue d’une rencontre en présence le 13 octobre 2022 à Péribonka (dans la MRC de Maria-Chapdelaine, bénéficiaire d’une entente de vitalisation). Ce fut notamment l’occasion pour la MRC de présenter aux membres de la CAR son plan stratégique et ses principaux projets de développement et d’aménagement.

De plus, la CAR a organisé une rencontre spéciale pour discuter des différents enjeux qui touchent de nombreux MO concernant la situation de la motoneige sur piste et hors-piste. Ces enjeux interpellent entre autres le MTMD avec la *Loi sur les véhicules hors route*; le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les impacts sur la faune et la flore; le MAMH pour l’accès aux municipalités; le MRNF pour les activités hors-pistes en territoire public; le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la sécurité des motoneigistes en milieux éloignés; le MAPAQ pour la négociation de droits de passage avec les agriculteurs; Hydro-Québec pour la circulation sous les lignes électriques; et la Société des établissements de plein air du Québec pour les milieux protégés. Cette rencontre a ainsi permis de déterminer les responsabilités de la CAR et de ses membres à propos de cet enjeu.

Finalement, la MRC du Fjord-du-Saguenay a pu présenter son projet « Signature innovation » portant sur le tourisme hivernal aux membres de la CAR. Les MO interpellés par le projet ont pu réagir et commenter celui-ci en amont de la production d'un avis sectoriel.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2022-2023, cinq projets ont reçu un financement dans le cadre du volet 1. En tout, plus de 2,1 M\$ ont été octroyés, et le montant total des projets s'élevait à près de 5,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total de l'aide	Montant total des projets
5	2 166 220 \$	5 690 530 \$

Le Circuit boréal VHR Saguenay–Lac-Saint-Jean a bénéficié du soutien du FRR. Le projet retenu consiste à construire une passerelle de 140 mètres au-dessus de la rivière Péribonka pour les véhicules hors route (VHR). Cette interconnexion entre les deux rives permettra une circulation des usagères et usagers dans les territoires des MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay. L'objectif est de compléter le réseau régional de VHR et d'assurer les interconnexions requises afin de permettre aux usagères et usagers de circuler librement dans toute la région ainsi que de renforcer l'attractivité du circuit régional. Ce projet est complémentaire au projet de construction d'une passerelle pour VHR au-dessus de la rivière Ashuapmushuan, pour lequel une demande d'aide financière a également été déposée dans le cadre du volet 1 du FRR.

Finalement, l'Entente sectorielle de développement en concertation régionale a été retenue pour un financement dans le volet 1 du FRR. Elle consiste à mobiliser et à soutenir les acteurs du milieu pour assurer le développement d'une vision harmonisée de la région et susciter leur appui aux priorités régionales et aux enjeux identifiés. De plus, l'Entente permettra d'assurer la mise en œuvre et le suivi de projets structurants régionaux ayant des retombées sur l'ensemble des territoires de la région. De plus, elle favorisera la création et le maintien de liens étroits et constants entre les MRC, la Ville de Saguenay, les MO ainsi que les autres acteurs locaux, régionaux et sectoriels, afin de développer une synergie propice à la mise en œuvre des priorités de développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'Entente vise à stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs et à favoriser le développement d'actions structurantes et innovatrices en lien avec les priorités régionales de développement.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, les quatre MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que la Ville de Saguenay se sont vu accorder un financement total de 7,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Le Fjord-du-Saguenay	1 398 400 \$
Ville de Saguenay	1 684 880 \$
Lac-Saint-Jean-Est	1 517 114 \$
Le Domaine-du-Roy	1 473 359 \$
Maria-Chapdelaine	1 620 345 \$
Total	7 694 098 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR pour un montant investi de 1,1 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total de l'aide	Montant total de l'entente
Maria-Chapdelaine	La forêt habitée de Maria-Chapdelaine	2022-2023	1 147 100 \$	1 376 520 \$
Total			1 147 100 \$	1 376 520 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Trois MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont admissibles et ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH, dont une nouvelle entente qui a été signée durant l'année 2022-2023. Au total, un financement de 1,4 M\$ a été versé durant cette période.

MRC	Année	Montant total accordé
Le Domaine-du-Roy	2022-2023	1 070 804 \$
Maria-Chapdelaine	2021-2022	4 565 892 \$
Le Fjord-du-Saguenay	2021-2022	958 880 \$
Total		6 595 576 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2022-2023, cinq projets locaux ont été retenus dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une aide totale de 250 000 \$ a été autorisée. Le montant total des projets s'élève à plus de 1,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
5	250 000 \$	1 277 064 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir huit projets au sein de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On retrouve un projet d'étude d'opportunité et sept projets de coopération intermunicipale. L'aide accordée pour les huit projets totalise près de 1,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
8	1 796 305 \$	5 016 132 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 100 actions pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Parmi celles-ci, 19 % sont réalisées et 78 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	77	2	19	1	100

Les MO ont réalisé plusieurs actions en lien avec les priorités de la région. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a poursuivi son accompagnement auprès de l'Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée pour des projets de mise en commun des ressources, notamment un projet de création d'un jeu éducatif sur l'histoire du Lac-Saint-Jean et de mutualisation de la gestion des archives des organismes muséaux du Saguenay.

De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) continue de favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec les bourses Parcours. Cette action est liée à la priorité « Main-d'œuvre ».

Finalement, le MEIE poursuit son appui au Pôle régional d'économie sociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et au point de service régional de la Coopérative de développement régional du Québec dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale. Cette initiative répond à la priorité « Assurer le développement des communautés ».

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue le plus par rapport aux autres régions, on note ceux de la diplomation au secondaire, de la proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille, de la croissance du PIB, de l'état du réseau routier et des enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend également le territoire de Chibougamau.

Région de la Capitale-Nationale

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
- Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
- Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
- Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
- Priorité 5 Assurer la pérennité du transport adapté et collectif.
- Priorité 6 Catalyser l'économie circulaire régionale.
- Priorité 7 Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 8 Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Capitale-Nationale se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2022-2023.

Le 16 juin 2022 a marqué le retour des rencontres CAR-MRC en présence : il s'agit d'une occasion de partage d'information, de discussion sur les enjeux régionaux et de réseautage fort appréciée des directrices et directeurs généraux des MRC et des membres de la CAR.

À l'automne 2022, le président de la CAR a présenté les priorités du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Jonatan Julien. Un suivi de l'avancement des travaux relevant des ministères et organismes concernés sera fait à la CAR. Le président de la CAR assurera périodiquement, à ce sujet, un suivi auprès du ministre de la région.

Enfin, une nouvelle approche a été proposée concernant les rencontres CAR-MRC; chacun des territoires de la région sera l'hôte, à tour de rôle, des rencontres. Il s'agit d'une première dans l'organisation de celles-ci et l'initiative a été bien accueillie tant par les MRC que par les membres de la CAR.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de la Capitale-Nationale n'est pas admissible au volet 1 du FRR. Elle bénéficie cependant d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Pour l'année 2022-2023, les six MRC de la région de la Capitale-Nationale ainsi que l'agglomération de Québec se sont vu accorder un financement total de 7 064 474 \$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
La Jacques-Cartier	649 359 \$
La Côte-de-Beaupré	649 242 \$
Agglomération de Québec	2 049 245 \$
Portneuf	1 155 023 \$
L'Île-d'Orléans	600 334 \$
Charlevoix	959 928 \$
Charlevoix-Est	1 001 343 \$
Total	7 064 474 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, trois ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Le montant investi dans le cadre du FRR s'élève à 3,3 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Charlevoix-Est	Concrétisation de la vocation touristique quatre saisons	2022-2023	1 053 445 \$	1 264 134 \$
Charlevoix	Pour mieux habiter nos milieux de vie	2022-2023	1 028 915 \$	1 234 698 \$
La Côte-de-Beaupré	Patrimoine et terre d'accueil – Parcours actif de découvertes	2022-2023	1 196 455 \$	1 435 746 \$
Total			3 278 815 \$	3 934 578 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Une seule MRC de la région de la Capitale-Nationale est admissible, soit la MRC de Charlevoix-Est. L'entente de vitalisation a été signée en 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
Charlevoix-Est	2020-2021	4 967 525 \$
Total		4 967 525 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2022-2023, un projet a été retenu dans la région de la Capitale-Nationale. Un montant total de 50 000 \$ a été autorisé. Le montant total du projet s'élève à 411 290 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	50 000 \$	411 290 \$

Axe Coopération intermunicipale

Neuf initiatives ont été soutenues dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale. Huit portent sur des projets de coopération et une sur la réalisation d'une étude de faisabilité. Le montant total de l'aide accordée s'élève à 1,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
9	1 539 721 \$	1 863 719 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 65 actions pour la région de la Capitale-Nationale. Parmi celles-ci, 34 % sont réalisées et 62 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	3	37	2	22	1	65

Une des priorités de la région de la Capitale-Nationale vise à assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires. En lien avec cette priorité, le MAPAQ s'est impliqué de manière soutenue dans la mise en œuvre de l'entente sectorielle portant sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires. Cette entente a pour objectif d'accroître l'offre et l'accessibilité de produits agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis aux consommateurs.

Le MESS poursuit pour sa part sa participation aux travaux du comité de la CAR visant à dégager une lecture commune des enjeux de main-d'œuvre pour la région de la Capitale-Nationale afin de faciliter la sélection et la mise en œuvre d'actions régionales structurantes par les MO concernés. Cette initiative répond à la priorité « Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre ».

Enfin, le MES continue de s'impliquer en soutenant financièrement le fonctionnement du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. Cela répond à la priorité « Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière ».

Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines liés à l'OVT. La région se trouve notamment en tête de classement relativement à la croissance de la population, au revenu des familles et à la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier	• 55 à 64 ans au travail	• Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Région de la Mauricie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.
- Priorité 2 Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.
- Priorité 3 Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien.
- Priorité 4 Soutenir la vitalité de l'écosystème économique.
- Priorité 5 Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.
- Priorité 6 Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.

Bilan des activités de la CAR

Trois rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2022-2023.

La CAR a de plus tenu deux rencontres du comité CAR-MRC en présentiel, qui ont permis des échanges sur plusieurs enjeux importants comme la mobilité, la vitalisation et l'évaluation des vulnérabilités régionales aux changements climatiques.

Par ailleurs, un plan de travail en habitation porté par la CAR en développement social a été rédigé.

Finalement, la CAR a amorcé le suivi du projet « Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive », coordonné par l'organisme Développement Mauricie.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2022-2023, 10 projets ont été soutenus dans le cadre du volet 1. Un montant total de 3,5 M\$ a été autorisé. Le montant total des initiatives s'élève à près de 7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Montant total du projet
10	3 531 732 \$	6 994 163 \$

Le FRR a notamment retenu le projet « Tête première ». Il vise à soutenir psychologiquement les entrepreneurs de la région. Le projet veut impliquer l'ensemble des intervenants régionaux et se divise en trois volets. Le premier vise la promotion de la santé psychologique en ciblant les dirigeants d'entreprises. Le deuxième volet consiste en des formations destinées aux entrepreneurs sur les enjeux de santé psychologique ainsi qu'en des formations destinées aux intervenants (conseillères et conseillers aux entreprises, ministères à vocation économique et sociale, mentores et mentors, directrices et directeurs de comptes des institutions financières et autres professionnels et professionnelles) travaillant auprès des entrepreneurs pour détecter la détresse psychologique. Le troisième volet est la mise en œuvre d'un programme pour les dirigeantes et dirigeants de PME leur donnant accès à un panier de services de soutien concernant la santé mentale. Par exemple, une banque d'heures de consultation avec des psychologues ou des travailleuses et travailleurs sociaux est une mesure faisant partie de ce panier de services.

Le FRR a également contribué à l'Entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025. L'Entente a pour objectif de développer une culture entrepreneuriale forte dans la région. Elle utilise différents moyens pour y arriver, comme une mobilisation des responsables locaux et un soutien actif dans leur planification, en plus de participer au Plan d'action de développement de l'entrepreneuriat en Mauricie. Le soutien aux acteurs territoriaux dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action locaux sont des mesures faisant aussi partie de l'Entente. Elle vise de plus à soutenir l'organisation d'activités régionales selon les besoins des territoires ainsi qu'à assurer une fluidité de communication et une diffusion des informations avec chacun des comités. L'Entente vient coordonner la planification et le déroulement du concours *Défi OSEntreprendre* pour la Mauricie, qui organise un gala régional annuel pour le volet Création d'entreprise, en partenariat avec le comité organisateur régional.

L'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2022-2025 a également obtenu un soutien du FRR. Cette entente comporte plusieurs objectifs, comme réaliser des activités en lien avec le développement ou la consolidation de nouvelles filières de développement et de projets en économie sociale ou bien favoriser l'harmonisation des interventions entre les acteurs concernés par l'économie sociale. Elle vise aussi à soutenir le développement de la relève de la main-d'œuvre, à favoriser le développement de compétences auprès des acteurs de l'économie sociale, à participer à l'avancement des connaissances et à la recherche en économie sociale ainsi qu'à veiller aux occasions de développement en économie sociale. L'Entente veut aussi assurer la concertation et le développement de partenariat avec les intervenants locaux et régionaux en économie sociale, en plus d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale de la Mauricie. Finalement, la diffusion d'information sur l'économie sociale et sa promotion ainsi que l'objectif de doter la région d'un plan d'action sur le développement de l'économie sociale, issu d'une démarche de mise en

commun des enjeux territoriaux, régionaux et sectoriels, sont des mesures faisant partie de l'Entente.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les trois MRC de la Mauricie, l'agglomération de La Tuque ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan se sont vu accorder un montant totalisant près de 8,9 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional en 2022-2023.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Les Chenaux	1 174 832 \$
Ville de Trois-Rivières	1 484 536 \$
Maskinongé	1 766 026 \$
Agglomération de La Tuque	1 395 463 \$
Mékinac	1 517 561 \$
Ville de Shawinigan	1 515 291 \$
Total	8 853 709 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, aucune entente n'a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Rappelons qu'une entente a été signée l'année précédente.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Ville de Shawinigan	Histoire et identités – Espaces illuminés	2021-2022	1 405 010 \$	2 190 394 \$
Total			1 405 010 \$	2 190 394 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les quatre territoires de la région de la Mauricie admissibles ont signé leur entente de vitalisation au cours des dernières années. Au total, un montant de 3,5 M\$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Agglomération de La Tuque	2021-2022	4 590 565 \$
Ville de Shawinigan	2021-2022	6 562 080 \$
Maskinongé	2020-2021	1 826 840 \$
Mékinac	2020-2021	4 799 570 \$
Total		17 779 055 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Ce volet a permis de soutenir deux initiatives pour l'année 2022-2023. Un montant total de 100 000 \$ a été octroyé et le montant total de ces initiatives s'élève à 182 625 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
2	100 000 \$	182 625 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir neuf initiatives, dont huit projets de coopération intermunicipale et un projet d'étude de faisabilité. Le total des sommes consenties s'élève à 1,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
9	1 641 546 \$	2 462 734 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 113 actions pour la région de la Mauricie. Parmi celles-ci, 28 % sont réalisées et 65 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	3	71	2	32	3	113

Afin de répondre à la priorité « Soutenir la vitalité de l'écosystème économique », le MEIE a travaillé sur une action qui consiste à accompagner les milieux dans l'élaboration de projets de zones d'innovation et de décontamination de terrains, notamment avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan.

Le MCC soutient également la priorité régionale qui vise à favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population. Ce ministère a accompagné et soutenu financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé.

Enfin, le MESS a réalisé cinq formations destinées au rehaussement des compétences des autochtones de la région. Cette action répond à la priorité qui vise à accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.

Indicateurs de la région

La Mauricie se trouve dans le premier tiers des régions du Québec pour trois indicateurs d'OVT : la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants, la population inscrite auprès d'un médecin de famille et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier	• Croissance de la population • Croissance du PIB • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire, qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.

Région de l'Estrie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Qualité des milieux de vie – Améliorer la qualité des milieux de vie dans les MRC et dans l'Estrie par une desserte Internet haute vitesse et cellulaire qui soit de qualité et performante et par une offre en habitation, en services de proximité et en culture, sport et loisirs qui répond aux besoins de la population.
- Priorité 2 Soutien et développement des personnes – Contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens en renforçant la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la solidarité des communautés et la lutte contre la violence touchant les femmes, les enfants et les aînés, et en favorisant le développement des compétences des Estriennes et Estriens, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances, qui augmentent l'égalité des chances.
- Priorité 3 Attractivité vers la région et ses MRC – Attirer, accueillir de façon inclusive et retenir dans la région de nouvelles personnes résidentes, notamment de jeunes familles et des jeunes ainsi que des étudiantes et étudiants, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et davantage de visiteuses et visiteurs, dans une optique de bonification du tissu social, d'augmentation de la main-d'œuvre, d'équilibre intergénérationnel et de vitalité des milieux.
- Priorité 4 Développement économique et affaires – Renforcer l'économie estrienne et sa capacité d'offrir des emplois de qualité et des niveaux de revenus significatifs, particulièrement par la promotion et l'utilisation de l'innovation et des technologies dans les entreprises, la poursuite proactive du développement des spécialités et des créneaux d'excellence de la région ainsi que le développement et la croissance des activités du secteur primaire et de la valorisation des ressources.
- Priorité 5 Protection et valorisation du milieu naturel – Assurer la protection et la valorisation du milieu naturel privilégié que constitue l'Estrie, en appliquant à la fois les meilleures pratiques de conservation, de maintien et d'accessibilité collective des grands espaces, parcs, paysages et milieux hydriques et humides, et en promouvant les services écologiques rendus par les milieux naturels.
- Priorité 6 Transport, mobilité et infrastructures – Bonifier les facilités de mobilité durable et de transport, pour les personnes comme pour les marchandises, par le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion, l'augmentation du transport collectif par le développement des initiatives et partenariats existants, la croissance du transport actif par l'addition de réseaux performants et attrayants, et le développement d'infrastructures améliorées.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2022-2023, les membres de la CAR de l'Estrie se sont réunis à quatre reprises.

La CAR de l'Estrie a participé à un événement, en juin 2022, concernant les VHR. La rencontre était organisée conjointement avec le MTMD à la suite d'un mandat confié à la CAR par le ministre responsable de la région, M. François Bonnardel. Plusieurs autres MO concernés étaient sur place afin de présenter, notamment, le contenu de certaines lois visant les VHR et le cheminement de certaines demandes ou autorisations.

De plus, lors d'une rencontre de la CAR en novembre 2022, une présentation du Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration du MIFI, suivie de la présentation de la démarche de la Ville de Sherbrooke visant à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion, a été réalisée.

Enfin, des discussions quant aux défis des MRC et aux occasions de collaboration avec les ministères ont eu lieu durant la rencontre de la CAR de février 2023. L'objectif était de discuter de pistes de collaboration entre les MRC et les ministères dans le traitement des différents dossiers. Une première présentation était effectuée par la MRC du Val-Saint-François, au nom de l'ensemble des MRC de l'Estrie.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2022-2023, 11 projets ont été soutenus. C'est un total de plus de 1,2 M\$ que les diverses organisations ont reçus. Le montant total de ces projets s'élève à près de 4,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Montant total des projets
11	1 220 000 \$	4 095 670 \$

Grâce au FRR, l'organisme Croquarium a pu financer le projet de la Maison de l'alimentation. Il s'agit d'un projet alimentaire social et urbain qui, avec l'installation d'espaces nourriciers durables intérieurs et extérieurs, contribue au développement de compétences alimentaires par l'expérimentation et le partage du savoir-faire. Croquarium est spécialisé dans le développement des connaissances et des compétences alimentaires des jeunes, des familles et des personnes

vulnérables par le jardinage éducatif et l'éducation au goût. Le projet répond ainsi aux enjeux de sécurité et d'autonomie alimentaires tout en œuvrant à l'amélioration et à la création des liens sociaux au sein de la communauté.

L'initiative Les Bio Locaux des Cantons-de-l'Est de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique a également reçu un soutien financier. Ce projet vise à combiner la création d'une offre collective de paniers d'hiver avec la mutualisation des infrastructures d'entreposage et de post récolte. Pour certains légumes de conservation, les fermes pourront livrer à l'automne des bennes de produits frais récoltés. Les Bio Locaux des Cantons-de-l'Est se chargeront de l'entreposage, du conditionnement et de la mise en marché tout au long de l'hiver.

Finalement, la mise en place, en Estrie, d'un réseau de bars sécuritaires accrédités par le protocole « Commande un Angelot » a été retenue dans le cadre du FRR. Le projet consiste à mettre en place d'un réseau de bars sécuritaires et engagés dans la prévention des violences sexuelles dans l'ensemble des huit MRC de l'Estrie ainsi que dans la ville de Sherbrooke. Pour ce faire, le Collectif social procédera à l'accréditation de 18 bars sur l'ensemble du territoire à l'aide du protocole d'accréditation « Commande un Angelot ». L'axe de prévention permet d'assurer la formation des membres du personnel des bars participants pour que ceux-ci soient en mesure d'identifier les manifestations de violence sexuelle et d'intervenir de manière proactive pour les faire cesser. Quant à l'axe de protection, il permet à toute personne qui vit un inconfort de commander un « Angelot » afin d'obtenir de l'aide de la part du personnel du bar. Finalement, l'axe de suivi permet d'assurer l'implantation adéquate du protocole à l'aide d'un système de clients mystères et de suivis réguliers avec les bars accrédités.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les huit MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke se sont vu accorder un financement total de près de 11,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Ville de Sherbrooke	1 405 217 \$
Le Val-Saint-François	1 112 217 \$
Memphrémagog	1 199 516 \$
Coaticook	992 806 \$
Le Granit	1 225 863 \$
Le Haut-Saint-François	1 413 126 \$
La Haute-Yamaska	1 240 192 \$
Brome-Missisquoi	1 349 053 \$
Les Sources	1 451 842 \$
Total	11 389 832 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, six ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Le montant accordé dans le cadre du FRR s'élève à plus de 6,8 M\$. Ces ententes s'ajoutent aux trois autres signées l'année précédente.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Memphrémagog	Escouade d'innovation	2022-2023	471 000 \$	603 000 \$
Coaticook	Une MRC et des producteurs résilients	2022-2023	1 088 055 \$	1 405 666 \$
La Haute-Yamaska	La Haute-Yamaska, c'est vélo	2022-2023	1 839 220 \$	2 207 064 \$
Memphrémagog	Mise en valeur des paysages	2022-2023	960 190 \$	1 152 228 \$
Brome-Missisquoi	Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente et territoriale	2022-2023	1 528 760 \$	1 834 512 \$
Le Haut-Saint-François	Ose le Haut!	2022-2023	960 085 \$	1 152 100 \$
Les Sources	Gym A21 – Transition économique durable	2021-2022	521 392 \$	625 671 \$
Les Sources	Filière des écomatériaux – Innover vers des matériaux durables	2021-2022	521 393 \$	1 745 230 \$
Le Val-Saint-François	Vélo dans la MRC du Val-Saint-François	2021-2022	1 217 420 \$	1 465 904 \$
Total			9 107 515 \$	12 191 375 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Deux MRC de la région de l'Estrie ont déjà signé leur entente de vitalisation avec le MAMH. Au total, un financement de 1,2 M\$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Le Haut-Saint-François	2021-2022	1 479 715 \$
Les Sources	2020-2021	4 544 530 \$
Total		6 024 245 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2022-2023, quatre projets locaux ont été retenus dans la région de l'Estrie. Le montant total octroyé pour ces initiatives est de 184 950 \$. Le montant total pour celles-ci s'élève à 369 080 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	184 950 \$	369 080 \$

Axe Coopération intermunicipale

Onze initiatives ont été financées dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale, dont huit concernent des projets de coopération et trois sont des études de faisabilité, pour un montant de 1,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
11	1 210 538 \$	3 818 831 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 106 actions pour la région de l'Estrie. Parmi celles-ci, 34 % sont réalisées et 62 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	4	62	0	36	2	106

Dans le cadre de la priorité « Soutien et développement des personnes », le ministère de la Famille (MFA) a participé aux travaux des instances de concertation régionale, notamment aux travaux du Comité régional intersectoriel pour une première transition scolaire du projet partenaire pour la réussite éducative en Estrie et du Collectif estrien 0-5 ans.

Hydro-Québec, pour sa part, participe activement au projet de microréseau de Lac-Mégantic, qui est en cours de réalisation.

Également, pour soutenir la priorité « Transport, mobilité et infrastructures », le MTMD a terminé la construction d'une bretelle d'entrée entre la route 141, en direction nord, et l'autoroute 10 à Magog.

Indicateurs de la région

L'Estrie se trouve dans le premier tiers des régions du Québec pour deux indicateurs d'OVT : la croissance de la population et la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Croissance du PIB	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • État du réseau routier

Région de Montréal

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
- Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
- Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
- Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
- Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
- Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
- Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
- Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
- Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.
- Priorité 10 Accélérer l'essor de l'Est de Montréal.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de Montréal se sont rencontrés à trois reprises au cours de l'année 2022-2023.

La directrice des services généraux et des partenariats urbains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a présenté aux membres de la CAR le concept de santé urbaine. L'objectif était d'identifier des façons d'intégrer ce concept dans les pratiques de chaque organisation.

Les membres ont également exprimé leur volonté de reprendre les travaux de concertation sur la santé publique et d'autres sujets de développement social, interrompus en raison de la pandémie. Le mandat de tenir des consultations auprès des MO pour identifier des mesures gouvernementales non réalisées ainsi que des problèmes spécifiques et localisés en matière de développement social a été confié à la Direction régionale de santé publique de Montréal et au Secrétariat à la région métropolitaine.

Enfin, il a été question du centre-ville et de son importance pour le développement économique de la métropole. Les membres se sont principalement concentrés sur trois aspects : la corrélation entre la vitalité de certains secteurs (tourisme, restauration, culture) et les défis d'accessibilité et de fluidité, les problèmes liés aux spécificités du marché immobilier (coût, disponibilité, configuration des espaces et terrains) ainsi que le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la dynamique des quartiers centraux et la situation du français. L'objectif principal était de mieux comprendre le rôle des MO en relation avec le centre-ville et d'échanger sur les enjeux perçus par chacun à travers leurs interventions sur le territoire.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de Montréal n'est pas admissible au volet 1 du FRR. La région a cependant accès au Fonds de développement économique de Montréal, relevant du MEIE.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, la Ville de Montréal s'est vu accorder un financement total de 10 M\$ afin de soutenir sa compétence en matière de développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La région de Montréal n'est pas admissible à ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Sur le territoire de la région, seule la Ville de Montréal-Est est admissible à ce volet (portion Aide à des projets locaux de vitalisation), mais elle n'a pas déposé d'initiative pendant cette période.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 107 actions pour la région de Montréal. Parmi celles-ci, 34 % sont réalisées et 64 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	69	1	36	1	107

Parmi ces actions, notons que le MAMH a continué à aborder les enjeux propres à la région de Montréal lors des rencontres de la CAR de Montréal en vue de favoriser leur prise en considération dans l'élaboration des lois, règlements, politiques ou programmes. Cette initiative s'inscrit dans la priorité « Instituer le “Réflexe Montréal” dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole ».

Le MTMD a, pour sa part, continué de soutenir CDPQ Infra dans l'étude de projets structurants de transport collectif électrique pour relier l'est et le nord-est de Montréal au centre-ville. Cette initiative répond à la priorité « Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant ».

Finalement, en lien avec la priorité « Améliorer l'intégration des nouvelles populations », le MIFI a continué à accueillir les personnes immigrantes dès leur arrivée en sol québécois à l'aéroport international Montréal-Trudeau et à promouvoir les services offerts par le Ministère, dont Accompagnement Québec.

Indicateurs de la région

La région de Montréal présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines. La région se trouve notamment en tête de classement relativement au taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans, à la diplomation au secondaire et à la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Revenu des familles formées d'un couple • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal. Par ailleurs, l'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Montréal comprend l'ensemble de la région métropolitaine.

Région de l'Outaouais

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique.
- Priorité 2 Favoriser un développement fort et durable des communautés fondées sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.
- Priorité 3 Construire une identité régionale forte.
- Priorité 4 Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable.
- Priorité 5 Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de l'Outaouais s'est réunie à quatre reprises en 2022-2023.

Un des accomplissements significatifs au cours de cette année a été la mise en place d'un nouveau comité de la CAR en développement social. Deux sous-comités y sont rattachés; un premier portant sur l'habitation et un deuxième en sécurité alimentaire.

De plus, la CAR a discuté du Plan Montagne orchestré par Tourisme Outaouais. Ce plan vise à renforcer la vitalité et la résilience des communautés de montagne. Le plan comprend le développement d'une offre touristique résiliente, diversifiée et durable en Outaouais, la protection des milieux naturels et l'accessibilité à tous les types d'usagères et d'usagers. Il prévoit également des études sur les changements climatiques et leurs impacts sur le tourisme de montagne. Le projet prend en compte les tendances de la clientèle et les changements climatiques. L'objectif est de développer de nouvelles activités tout en consolidant l'offre actuelle.

Finalement, les membres de la CAR ont assisté à une rencontre concernant les enjeux miniers de la région. Les représentantes et représentants du MRNF ont présenté le processus de développement minéral, l'outil GESTIM, pour visualiser les sites miniers en Outaouais et les territoires incompatibles avec l'activité minière. Ils ont souligné l'importance de la consultation publique dans le développement de projets miniers et ont discuté de l'augmentation des claims miniers.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2022-2023, sept projets ont reçu un financement dans le cadre du volet 1. Un montant total de près de 2,6 M\$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève pour sa part à plus de 5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Montant total du projet
7	2 556 436 \$	5 027 770 \$

Le FRR a permis à la région de l'Outaouais de se doter d'une image de marque territoriale. Le projet a pour principal objectif de développer une image de marque forte destinée à renforcer l'attractivité, le rayonnement, la compétitivité et le développement de la région de l'Outaouais en valorisant ses nombreux atouts. Cet objectif se réalisera à travers une démarche humaine et collective qui mobilisera tous les acteurs régionaux, y compris les nouveaux arrivants et arrivantes. L'initiative comporte un ensemble d'activités de consultation, de concertation, de promotion et de placement média qui seront réalisées au profit des quatre MRC et de la Ville de Gatineau, en conformité avec l'image de marque, pour attirer et retenir de nouveaux résidents et résidentes et de nouvelles entreprises. Porté par la Conférence des préfets de l'Outaouais et coordonné par l'Espace-O de Cilex, le projet bénéficiera aussi de l'implication du MAMH, de Tourisme Outaouais et d'ID Gatineau tout au long de ses trois phases d'exécution.

Également, l'Entente sectorielle de développement de la culture en Outaouais 2022-2025 a été financée dans le cadre du FRR. Les partenaires de l'Entente (MCC, MAMH, MRC, Ville de Gatineau et Culture Outaouais) souhaitent remédier à la situation du manque de ressources humaines dans les organisations culturelles en Outaouais. En ce sens, l'Entente permettra de soutenir la professionnalisation et les capacités organisationnelles des organismes culturels par l'accès à des services d'expertise-conseil ainsi qu'à des ressources humaines à moindre coût.

Finalement, les MRC de la région de l'Outaouais sont aux prises depuis de nombreuses années avec une crise du logement. Pour répondre à cet enjeu, chacune des MRC désire déposer une stratégie de développement durable de logements ou identifier des pistes de solution adaptées à son territoire. De plus, elles feront l'embauche d'une agente ou d'un agent de développement en logement qui travaillera de concert avec les municipalités, les organismes régionaux, les entreprises privées, la communauté ainsi que les autres conseillères et conseillers des MRC de l'Outaouais.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, les quatre MRC de la région de l'Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau se sont vu accorder un financement total de 7,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Les Collines-de-l'Outaouais	1 059 557 \$
Ville de Gatineau	1 648 971 \$
Papineau	1 549 565 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	1 735 186 \$
Pontiac	1 546 805 \$
Total	7 540 084 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Un peu plus de 1 M\$ ont été investis par le biais du FRR dans cette entente. Deux autres avaient été finalisées en 2021-2022.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Pontiac	Trajectoire Pontiac	2022-2023	1 041 665 \$	1 249 998 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : avantagée par la nature	2021-2022	1 107 610 \$	1 329 132 \$
Papineau	Développement d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau	2021-2022	1 134 000 \$	1 360 800 \$
Total			3 283 275 \$	3 939 930 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les trois MRC de la région de l'Outaouais admissibles ont signé leur entente de vitalisation avant l'année 2022-2023. Au total, un financement de 2,3 M\$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Pontiac	2021-2022	4 901 930 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	2020-2021	5 269 245 \$
Papineau	2020-2021	1 508 350 \$
Total		11 679 525 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Un projet a été retenu dans la région de l'Outaouais. Un montant total de 50 000 \$ a été autorisé. Le montant total de ce projet s'élève à 116 155 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	50 000 \$	116 155 \$

Axe Coopération intermunicipale

En 2022-2023, quatre initiatives ont été soutenues par l'axe Coopération intermunicipale, pour un montant de 480 417 \$. Il s'agit de trois projets de coopération et d'un projet d'étude de faisabilité.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	480 417 \$	622 260 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 99 actions pour la région de l'Outaouais. Parmi celles-ci, 23 % sont réalisées et 71 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	69	4	23	2	99

Parmi les actions que les ministères ont proposées, notons celle du MES, qui travaille à soutenir financièrement l'Université du Québec en Outaouais pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille. Cette action correspond à la priorité régionale « Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification ».

Par ailleurs, le MIFI a coordonné les travaux de la Table régionale immigration Outaouais afin de permettre aux acteurs ruraux et urbains de se pencher sur les différents aspects qui influencent et favorisent l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région (logement, éducation, transport, santé, offre culturelle, etc.), cela en réponse à la priorité régionale « Favoriser un développement fort et durable des communautés fondées sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains ».

Pour sa part, le MSSS a utilisé un mode d'allocation interrégionale basé sur une approche populationnelle, dont le but est de corriger, progressivement, les iniquités entre les régions en matière d'accès, qui sont causées par une budgétisation historique. Cette action répond à la priorité « Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique ».

Indicateurs de la région

L'Outaouais se trouve en tête de classement des régions pour trois indicateurs d'OVT, soit le revenu des familles formées d'un couple et celui des familles monoparentales ainsi que la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Enfants en service de garde	• 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
- Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
- Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.
- Priorité 7 Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue se sont rencontrés à cinq reprises au cours de l'année 2022-2023.

Tout d'abord, la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue a mis sur pied un comité sur les enjeux communs des directions régionales en matière d'attraction de la main-d'œuvre et de dotation. Une cellule d'innovation en vue de proposer des solutions à cette problématique a été créée. Un professionnel du SCT participait au processus.

De plus, une démarche de consultation des membres de la CAR en vue de réviser son mode de fonctionnement a eu lieu au cours de l'année.

Finalement, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a réalisé une présentation aux membres de la CAR sur les questions entourant la santé environnementale à Rouyn-Noranda. Un suivi de l'action gouvernementale dans le dossier de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda a également été fait.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En Abitibi-Témiscamingue, 14 projets ont obtenu un financement par le biais du FRR, volet 1. Une somme de plus de 3,7 M\$ leur a été allouée. Le montant total de ces projets est de près de 8,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide totale octroyée	Montant total des projets
14	3 722 874 \$	8 691 099 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du FRR, notons l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025. Son objectif est de soutenir le développement du secteur bioalimentaire par la réalisation d'activités et d'actions en concordance avec les besoins spécifiques de la région. De plus, l'Entente vise les enjeux d'accroissement de l'autonomie alimentaire et de développement économique durable pour les entreprises bioalimentaires et souhaite répondre aux enjeux régionaux et aux orientations gouvernementales pour ce secteur, notamment avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde*.

Également, l'Entente sectorielle de développement visant la mise en œuvre d'une stratégie régionale et territoriale d'attraction et d'établissement durable des personnes en Abitibi-Témiscamingue a été retenue. L'objectif de l'Entente est de mettre sur pied une stratégie régionale assurant la convergence, la cohérence et la complémentarité des initiatives et des actions des différents partenaires. Cette stratégie vise à colliger et à diffuser de l'information pour mettre en œuvre des projets ponctuels, innovants et concertés répondant aux enjeux à court et à moyen terme liés à l'attraction, à l'accompagnement et à l'enracinement de nouveaux Témiscabitiens et Témiscabitiennes. En effet, l'Entente veut améliorer le bilan migratoire régional et soutenir les initiatives pour favoriser l'attraction et l'établissement durable des personnes.

Finalement, le FRR a soutenu la tenue du Forum sur la mobilité durable en Abitibi-Témiscamingue : se concerter pour le développement de stratégies régionales. Ce forum se voulait un moment pour développer une vision régionale concertée sur les enjeux de mobilité durable et pour rassembler l'ensemble des acteurs territoriaux concernés. L'événement, qui s'est tenu le 3 février 2023, a été l'occasion de présenter des initiatives régionales et des projets novateurs se déployant à plus grande échelle afin d'inspirer et d'outiller le milieu municipal et régional. L'objectif central du projet s'articulait autour de la concertation et de la formation afin de soutenir les instances municipales dans la réalisation d'actions qui concordent avec la vision mise de l'avant par la Politique de mobilité durable du Québec et son Plan pour une économie verte 2030 en créant des espaces d'échanges et d'inspiration entre les MRC.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda se sont vu accorder un financement de près de 7,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Ville de Rouyn-Noranda	1 225 404 \$
La Vallée-de-l'Or	1 422 557 \$
Abitibi	1 347 632 \$
Témiscamingue	1 464 856 \$
Abitibi-Ouest	1 727 217 \$
Total	7 187 666 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements du FRR s'élèvent à 1,1 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Abitibi-Ouest	Vitalité rurale : pour une communauté vivante et dynamique	2022-2023	1 107 395 \$	1 390 895 \$
Total			1 107 395 \$	1 390 895 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les quatre MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont admissibles ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Les MRC de l'Abitibi et du Témiscamingue ont signé leur entente au cours de l'année 2022-2023. Au total, une somme de 934 434 \$ a été versée aux quatre MRC durant cette période.

MRC	Année	Montant total accordé
Témiscamingue	2022-2023	1 301 790 \$
Abitibi	2022-2023	1 058 765 \$
Abitibi-Ouest	2021-2022	1 159 585 \$
La Vallée-de-l'Or	2021-2022	1 152 030 \$
Total		4 672 170 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, quatre initiatives locales ont été soutenues par le FRR. L'aide financière totale pour les projets est de 161 222 \$, alors que le montant total des projets s'élève à 1 089 134 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
4	161 222 \$	1 089 134 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir trois initiatives en Abitibi-Témiscamingue, dont un projet en coopération et deux études de faisabilité. Le montant accordé pour ces initiatives totalise près de 340 000 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
3	338 497 \$	490 784 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 108 actions pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Parmi celles-ci, 35 % sont réalisées et 61 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	1	65	1	38	1	108

En plus des actions proposées par les MO en réponse aux priorités de la région, le MRNF a poursuivi les travaux de restauration des sites miniers abandonnés East-Sullivan, Manitou, Preissac Molybdénite et Siscoe. Cette action répond à la priorité de la région qui vise à agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Parmi les autres actions, notons que le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a poursuivi le développement des services d'aide aux personnes victimes d'actes criminels auprès des communautés algonquines de Lac-Simon, de Pikogan et de Kitcisakik.

Enfin, le MTMD a terminé l'ajout des voies de dépassement sur la route 117 pour améliorer la circulation et la sécurité, en réponse à la priorité « Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres ».

Indicateurs de la région

L'Abitibi-Témiscamingue se trouve en tête de classement des régions pour l'indicateur relatif au taux de travailleurs chez les 25 à 54 ans.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
25 à 54 ans au travail	55 à 64 ans au travail - Revenu des familles formées d'un couple - Revenu des familles monoparentales - Population inscrite auprès d'un médecin de famille	- Croissance de la population - Diplomation au secondaire - Croissance du PIB - Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible - Enfants en service de garde - Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants - Infractions au <i>Code criminel</i> - État du réseau routier

Note : L'indicateur « État du réseau routier », pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, comprend également le territoire de la région du Nord-du-Québec.

Région de la Côte-Nord

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.
- Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- Priorité 8 Agir en synergie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à trois reprises en 2022-2023.

La réunion de la CAR en développement social avec les partenaires du milieu a notamment permis de convenir d'une nouvelle entente de partenariat avec la Table santé-qualité de vie de la Côte-Nord 2023-2028, en plus d'obtenir une aide financière de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre de cette entente.

Également, le comité interministériel régional sur les aléas côtiers, un sous-comité de la CAR de la Côte-Nord, a pu faire la promotion de son offre de services auprès des municipalités. Quatre municipalités ont déposé une demande d'accompagnement. Le comité a entrepris l'analyse de ces demandes et l'accompagnement a débuté en 2023-2024.

Finalement, le comité attraction et établissement durable de la CAR de la Côte-Nord a développé un schéma des initiatives en cours dans la région. Par ailleurs, le comité s'est concerté afin d'identifier deux chantiers de travail, dont « Employeurs et main-d'œuvre », qui a été déployé. Le deuxième chantier, « Milieux de vie et collectivités », sera mis en œuvre ultérieurement.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Dans la région de la Côte-Nord, 13 projets se sont vu octroyer un soutien dans le cadre du volet 1. Le montant autorisé s'élève à près de 2,7 M\$, alors que le montant total des projets choisis est estimé à 12,3 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
13	2 680 483 \$	12 320 143 \$

Un des projets retenus est celui du Club Manic Quad, « Sentier de véhicules hors route reliant la région de la Côte-Nord et La Haute-Côte-Nord ». Ce sentier assurera la libre circulation pour les quads et les motoneiges entre les MRC de La Haute-Côte-Nord et de Manicouagan. Pour les motoneigistes, ce projet permettra de connecter de façon durable la Côte-Nord au reste du Québec. Il permettra aux touristes de venir explorer la Côte-Nord, apportant ainsi des retombées économiques dans plusieurs commerces de la région.

Le FRR a aussi permis de soutenir l'élaboration de formations en efficacité énergétique et en énergies renouvelables. Le projet mettra sur pied 12 nouvelles formations afin d'affirmer la place du Cégep de Sept-Îles comme principal leader de la formation en énergétique. Sa réalisation permettra d'attirer des étudiantes et étudiants dans la région et de faire rayonner le savoir à l'extérieur de la région, tout en faisant bénéficier les entreprises locales des formations.

L'Entente sectorielle visant le soutien au développement des communautés pour la MRC de Caniapiscau a également été financée par le FRR. Cette entente vise à constituer et à administrer le Fonds de soutien au développement des communautés pour la MRC. Elle appuie aussi les acteurs du milieu et les mobilisations territoriales dans la réalisation d'actions intersectorielles durables visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières. Finalement, l'Entente permet de soutenir le développement des communautés et la réduction des inégalités sociales, dans une perspective de développement durable.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de la Côte-Nord se sont vu accorder un financement total de 7,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Caniapiscau	806 910 \$
Sept-Rivières	1 222 198 \$
Minganie	1 173 043 \$
Manicouagan	1 317 958 \$
La Haute-Côte-Nord	1 548 167 \$
Le Golfe-du-Saint-Laurent	1 462 833 \$
Total	7 531 109 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Trois ententes ont été conclues en 2022-2023 dans le cadre du volet « Signature innovation » pour la région de la Côte-Nord. Le montant total accordé pour ces trois ententes s'élève à près de 3,2 M\$. Elles s'ajoutent à une entente signée en 2021-2022.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Caniapiscou	Caniapiscou, proche de l'essentiel	2022-2023	936 120 \$	1 123 344 \$
La Haute-Côte-Nord	La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt	2022-2023	1 004 230 \$	1 205 076 \$
Sept-Rivières	Transformation numérique et efficacité énergétique – Industries nordiques	2022-2023	1 254 505 \$	1 505 405 \$
Minganie	Une Nordicité accessible et clémente, emplie d'immensités naturelles et de trésors cachés, à travers un circuit touristique intégré	2021-2022	962 690 \$	1 203 362 \$
Total			4 157 545 \$	5 037 187 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les quatre MRC de la région de la Côte-Nord admissibles ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH depuis 2021-2022. Au total, un financement de 2,3 M\$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Le Golfe-du-Saint-Laurent	2021-2022	4 357 685 \$
La Haute-Côte-Nord	2021-2022	4 693 430 \$
Manicouagan	2021-2022	1 535 740 \$
Minganie	2021-2022	1 125 680 \$
Total		11 712 535 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2022-2023, un projet a été retenu dans la région de la Côte-Nord. Un montant total de 50 000 \$ a été autorisé. Le montant total de ce projet s'élève à 230 500 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	50 000 \$	230 500 \$

Axe Coopération intermunicipale

Une initiative de coopération intermunicipale a été financée en 2022-2023. Le montant accordé pour la réalisation d'un diagnostic est de 12 123 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	12 123 \$	24 246 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 104 actions pour la région de la Côte-Nord. Parmi celles-ci, 19 % sont réalisées et 75 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	3	75	4	20	1	104

Parmi les réponses des MO aux priorités de la Côte-Nord, notons celle du MAPAQ, qui travaille en concertation avec les instances municipales et les communautés autochtones pour développer le secteur bioalimentaire sur la Côte-Nord. Cette action est en cours de réalisation et répond à la priorité « Agir en synergie ».

Par ailleurs, le MAMH poursuit la promotion du mode de fonctionnement du comité interministériel régional sur les aléas côtiers de la Côte-Nord auprès des municipalités et des MRC, ainsi que des outils développés afin d'assurer un meilleur accompagnement en matière d'aléas côtiers. Cette initiative est en réponse à la priorité « Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique ».

Finalement, afin de répondre à la priorité « Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord », le MEIE a poursuivi son appui au créneau d'excellence Ressources, sciences et technologies marines de la démarche ACCORD.

Indicateurs de la région

La Côte-Nord se trouve en tête de classement des régions relativement à trois indicateurs d'OVT : celui de la croissance du PIB, celui du revenu des familles formées d'un couple et celui concernant la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	• Revenu des familles monoparentales • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Région du Nord-du-Québec

Rappel des priorités de la région (Jamésie)

- Priorité 1 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.
- Priorité 2 Soutenir le développement et la diversification économiques.
- Priorité 3 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.

Note : Seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités spécifiques dans le cadre de la Stratégie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR du Nord-du-Québec s'est réunie à quatre reprises en 2022-2023.

M. Jean Boulet, ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, a confié à la CAR le mandat d'élaborer une proposition de plan d'action gouvernemental de soutien à la vitalité des communautés de la Baie-James. Une structure de travail a été proposée et les principaux acteurs ont été mobilisés à cet effet.

La CAR a prêté main-forte aux partenaires de la santé dans l'organisation de la tournée régionale du Dr Horacio Arruda. L'objectif était de stimuler les échanges à propos du Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé. La rencontre a permis d'aborder les enjeux et les défis régionaux de mise en œuvre, en plus de relancer l'intérêt pour la concertation régionale.

Le comité attraction-rétention de la main-d'œuvre a réalisé le portrait régional des actions en cette matière. Les principaux constats ont trait aux soldes migratoires négatifs et au manque de concertation. Un projet de sondage sur les motifs de départs de la région a été lancé.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Un total de cinq projets ont été financés par le volet 1 du FRR au Nord-du-Québec. Un montant de près de 4,9 M\$ a été accordé. Le coût total des projets financés s'élève pour sa part à un peu plus de 7,1 M\$.

Il est à noter que les sommes du volet 1 du FRR pour la région du Nord-du-Québec sont réparties en trois enveloppes distinctes : une pour le territoire d'Eeyou Istchee, une pour le Nunavik et une autre pour la Jamésie.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
5	4 875 133 \$	7 170 429 \$

Une des cinq initiatives soutenues par le FRR est celle de l'Association des sports et loisirs d'Eeyou Istchee, avec l'embauche de trois nouvelles ressources. L'objectif est d'augmenter la capacité de l'Association à soutenir des services de loisirs locaux ainsi que celle de la Commission scolaire crie à développer l'offre de programmes sportifs en milieu scolaire. Plus largement, l'objectif est de diminuer l'absentéisme et le décrochage scolaire ainsi que d'augmenter l'activité physique chez les jeunes. Le projet permet en outre de développer une stratégie de commerce électronique.

De plus, une étude portant sur la valorisation de la peau d'orignal et la facilitation du travail manuel du tannage traditionnel a été annoncée en 2022. Elle permettra de répondre au besoin de maximisation du secteur économique de la fourrure nordique (peau et produits dérivés), qui revêt une importance significative pour les communautés crie. Le projet est issu d'une collaboration entre l'Association crie d'artisanat autochtone, l'Association des trappeurs crie et le Centre collégial de transfert technologique Écofaune boréale du Cégep de Saint-Félicien.

Finalement, le Gouvernement de la nation crie s'est engagé à développer une base de données ainsi qu'un portail numérique accessible. L'objectif est de promouvoir les occasions d'affaires par courriel et texto auprès des entreprises enregistrées. Ces dernières recevront des notifications sur les achats, les appels de propositions et les soumissions. Cette application viendra compléter le portail numérique où sont centralisées les informations et la base de données composée notamment du registre des entreprises crie. Elle favorisera

l'opérationnalisation ainsi que le pilotage des mécanismes de l'accord de libre-échange d'Eeyou Istchee.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, l'Administration régionale Baie-James a reçu 2,5 M\$ pour le soutien à la compétence de développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans le Nord-du-Québec pour ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Aucun territoire de la région du Nord-du-Québec n'est admissible aux ententes de vitalisation dans le cadre du volet 4 du FRR.

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2022-2023, la région du Nord-du-Québec a vu six projets locaux être financés. Un montant total de 293 734 \$ a été autorisé. Le montant total des projets s'élève à plus de 1,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
6	293 734 \$	1 108 620 \$

Axe Coopération intermunicipale

Aucun financement n'a été accordé dans l'axe Coopération intermunicipale.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 66 actions pour la région du Nord-du-Québec. Parmi celles-ci, 32 % sont réalisées et 62 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	1	40	1	21	0	66

Parmi les actions réalisées en 2022-2023, notons celle du MCC qui visait à conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Association régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région, ce qui a été fait en 2021-2022. Les actions inscrites à ces ententes se sont poursuivies en 2022-2023 en réponse à la priorité « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population ».

De son côté, le MIFI a terminé son approche collaborative envers le Gouvernement de la nation crie et de l'Administration régionale Kativik pour y déceler des occasions de contribuer au développement d'Eeyou Istchee et des villages nordiques du Nunavik. Cette initiative est également en réponse à la priorité « Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population ».

Enfin, le MTMD a conclu la construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Chibougamau-Chapais, ce qui a contribué à la priorité « Soutenir le développement et la diversification économiques ».

Indicateurs de la région

Le Nord-du-Québec se trouve en tête de classement des régions pour quatre indicateurs d'OVT. Parmi ceux-ci, notons ceux liés au taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans et au revenu des familles formées d'un couple.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • État du réseau routier

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec. Par ailleurs, l'indicateur « État du réseau routier », pour la région du Nord-du-Québec, comprend également le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région de la Gaspésie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région.
- Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
- Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
- Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
- Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2022-2023, les membres de la CAR de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se sont rencontrés à trois reprises.

La CAR a notamment participé à la tournée Perspectives organisée par la stratégie Vivre en Gaspésie. Cette tournée avait pour objectif de faire connaître les perspectives professionnelles de la Gaspésie aux étudiantes et étudiants de quatrième et cinquième secondaire. La CAR représentait le secteur de l'administration publique.

Elle a aussi organisé un lac-à-l'épaule afin de redéfinir son fonctionnement pour qu'il soit mieux axé sur les enjeux d'occupation et de vitalité des territoires.

Finalement, un comité de coordination a été créé pour donner suite au lac-à-l'épaule.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Dans la région de la Gaspésie, 25 projets issus du milieu ont reçu un financement dans le cadre du volet 1. La contribution totale provenant de ce volet s'élève à plus de 1,6 M\$. Le montant total des projets est d'environ 17,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
25	1 615 504 \$	17 587 003 \$

Un premier exemple de projet financé dans le cadre du volet 1 du FRR est une entente sectorielle de développement pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie. L'objectif de celle-ci est la réalisation de projets en concordance avec les objectifs de la Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2023-2028 et de toute planification de développement du territoire agricole d'une MRC de la Gaspésie.

Un second projet soutenu par le FRR est celui de la création d'un poste de responsable de la mise en œuvre de la planification territoriale. Cette personne-ressource interviendra dans 11 secteurs stratégiques tels que le logement, les services de garde, les services de proximité, le tourisme et la culture. De plus, la main-d'œuvre, les énergies renouvelables, le transport, l'industrie maritime, la diversité économique, l'agroalimentaire et l'industrie forestière sont aussi concernés par le mandat de cette personne-ressource.

Finalement, la table de concertation en sécurité alimentaire a reçu un financement pour l'organisation d'un colloque sur la sécurité et l'autonomie alimentaires réunissant les partenaires et les personnes participantes des cuisines collectives, le personnel des organismes communautaires autonomes, les intervenantes et intervenants et les personnes élues. L'objectif est de créer des alliances pour mettre en œuvre de nouveaux projets qui faciliteront le développement social en Gaspésie.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région de la Gaspésie se sont vu accorder un financement de près de 8,8 M\$ en 2022-2023 afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
La Côte-de-Gaspé	1 622 785 \$
Bonaventure	1 812 529 \$
Avignon	1 644 845 \$
Le Rocher-Percé	1 958 495 \$
La Haute-Gaspésie	1 752 435 \$
Total	8 791 089 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

En 2022-2023, deux ententes ont été conclues dans le cadre du FRR, volet « Signature innovation ». Le montant total investi par le FRR s'élève à plus de 2,1 M\$. Ces deux ententes s'ajoutent à deux autres signées en 2021-2022.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Le Rocher-Percé	L'excellence maritime de classe mondiale	2022-2023	1 072 160 \$	1 340 200 \$
Avignon	Avignon, milieu créatif	2022-2023	1 047 775 \$	1 547 775 \$
La Haute-Gaspésie	Esprit libre : Stratégie de développement du plein air non motorisé de la Haute-Gaspésie 2021-2024	2021-2022	1 008 310 \$	1 209 972 \$
La Côte-de-Gaspé	La capitale québécoise des pêches maritimes, une expérience pour tous les sens	2021-2022	1 077 100 \$	1 346 375 \$
Total			4 205 345 \$	5 444 322 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Cinq MRC de la région de la Gaspésie ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, un financement de 4,1 M\$ a été accordé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Avignon	2020-2021	4 935 960 \$
Bonaventure	2020-2021	5 093 055 \$
La Côte-de-Gaspé	2020-2021	1 187 600 \$
La Haute-Gaspésie	2020-2021	4 716 130 \$
Le Rocher-Percé	2020-2021	4 708 140 \$
Total		20 640 885 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Un projet a été retenu dans la région de la Gaspésie. Un montant total de 50 000 \$ a été autorisé. Le montant total de ce projet s'élève à 2,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	50 000 \$	2 806 383 \$

Axe Coopération intermunicipale

Cinq projets de coopération intermunicipale ont été soutenus par le FRR pour l'année 2022-2023 dans la région de la Gaspésie, pour une somme investie d'environ 1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
5	1 063 101 \$	1 744 332 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 105 actions pour la région de la Gaspésie. Parmi celles-ci, 28 % sont réalisées et 65 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	1	67	6	29	1	105

Parmi les actions réalisées par les MO, notons la participation du MFA aux travaux des instances de concertation régionale, notamment aux travaux de la CAR, de la Table régionale de concertation en saines habitudes de vie et du Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires. Cette action répondait à la priorité « Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région ».

Par ailleurs, le MJQ a poursuivi le développement des services d'aide aux victimes d'actes criminels auprès des communautés micmaques de Listuguj et de Gesgapegiag.

Enfin, le MAMH a proposé une action en lien avec la priorité « Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire ». En effet, le MAMH continue de coordonner l'action gouvernementale en matière d'érosion et de submersion côtières en Gaspésie afin de soutenir les MRC dans l'adaptation de leurs schémas d'aménagement, dans l'application du cadre normatif de prévention de sinistres et dans l'échange d'information entre tous les intervenants concernés par ces phénomènes climatiques.

Indicateurs de la région

La Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine se trouve dans le premier tiers des régions du Québec relativement à deux indicateurs d'OVT, soit ceux de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et de la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde

Note : Les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La CMIM est donc comprise dans le territoire.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
- Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
- Priorité 3 Consolider et diversifier l'économie.
- Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
- Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2022-2023, les membres de la CAR des Îles-de-la-Madeleine se sont rencontrés à trois reprises.

Les travaux de la CAR se sont concentrés sur les préparatifs au renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. La CAR s'est réunie sur le sujet en mai 2022, et un lac-à-l'épaule s'est également tenu en Gaspésie avec les membres de la CAR de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en janvier 2023.

Dans le cadre du mandat concernant l'érosion, la CAR des Îles-de-la-Madeleine a poursuivi ses travaux de concertation et d'accompagnement de la CMIM en vue d'établir un cadre d'intervention pour le territoire. Plusieurs rencontres ont permis un avancement des travaux, mais la tempête Fiona a nécessité de cibler les efforts auprès de la CMIM sur le Comité régional de prévention et de rétablissement sous la gouvernance du MSP. Les travaux complémentaires de la CAR et du Comité régional de prévention et de rétablissement ont permis la cohérence des interventions gouvernementales.

De plus, un comité interministériel créé spécifiquement pour la création d'un parc régional éclaté s'est réuni une fois en 2022-2023. Plusieurs rencontres avec les différents ministères concernés par la démarche ont également eu lieu. Une version du plan d'aménagement et de gestion a été travaillée et commentée par les ministères à l'été 2022. La CMIM a ensuite fait une présentation du projet à l'automne et, considérant les besoins et les enjeux, la pertinence d'une entente sectorielle de développement pour la phase de démarrage a été discutée avec plusieurs ministères.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2022-2023, un soutien financier du volet 1 du FRR a été octroyé à cinq projets. Le montant autorisé s'élève à plus de 1,4 million de dollars, alors que le montant total des projets choisis est estimé plus de 20,2 millions de dollars.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
5	1 405 000 \$	20 208 960 \$

Un premier projet ayant reçu du financement est la seconde phase de la Stratégie d'attraction des personnes. Ce projet poursuit l'objectif de générer un impact structurant sur les deux priorités régionales : le renversement de la tendance démographique et la création d'un milieu de vie enrichissant et accueillant. L'objectif général du projet est d'attirer 100 nouveaux résidents et résidentes supplémentaires par année. La Stratégie conserve ses trois grands axes d'intervention : l'attraction; l'accueil et l'intégration; ainsi que l'appartenance.

Une entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme a également été financée par le FRR. L'entente vise à renouveler et à bonifier l'offre touristique aux Îles-de-la-Madeleine en fonction du cadre d'intervention *Agir aujourd'hui, transformer demain* du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 et en fonction des priorités touristiques régionales de l'association touristique régionale. Les partenaires souhaitent poursuivre leur collaboration dans le deuxième secteur économique en importance pour l'archipel.

Finalement, par le biais de l'organisme Logis Communautaires l'Harmonie, le FRR a financé un projet consistant à rénover et à agrandir un immeuble actuel de 13 unités. L'objectif est d'en faire un immeuble moderne et écoénergétique comprenant 24 unités et des espaces communs (cuisine/salle à manger, salon et salle communautaire). L'organisme désire également fournir des services adaptés aux besoins des personnes âgées dans la communauté de Bassin et veut offrir un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui vise le bien-être des résidents et résidentes.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La CMIM s'est vu accorder un financement de plus de 1,4 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

L'entente « Signature innovation » de la CMIM a été conclue en 2022-2023. Plus de 1 M\$ du FRR ont été injectés.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	Écoquartier, transition énergétique et écologique en milieu insulaire et/ou éloigné	2022-2023	1 025 580 \$	1 230 696 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

La CMIM a une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, un financement de 889 737 M\$ a été accordé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	2020-2021	4 448 685 \$
Total		4 448 685 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

La CMIM n'est pas admissible à ce volet.

Axe Coopération intermunicipale

Aucune initiative n'a été financée pour l'axe Coopération intermunicipale dans la région.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 77 actions associées aux Îles-de-la-Madeleine. Parmi celles-ci, 31 % sont réalisées et 66 % sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	51	1	24	1	77

Le MAPAQ a collaboré au projet Terrafoin aux Îles-de-la-Madeleine. Cette action vient en soutien à la priorité « Consolider et diversifier l'économie ». De plus, le MAPAQ a réalisé une action en collaboration avec le milieu en soutenant la promotion et la commercialisation des produits bioalimentaires, dont ceux issus des pêches et de l'aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine. Cette action s'inscrit elle aussi dans la priorité « Consolider et diversifier l'économie ».

Par ailleurs, le MCC participe à une action en cours qui vise à accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Cette action s'inscrit dans la priorité « Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant ».

Enfin, soulignons également l'action en cours de la STQ, qui garantit un service de désenclavement de L'Île-d'Entrée et de Cap-aux-Meules grâce à un partenariat avec le Groupe CTMA et à la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux, lorsque la situation l'exige. Cette action répond à la priorité « Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent ».

Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC ou des territoires équivalents, une analyse pour le territoire de la CMIM ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Région de la Chaudière-Appalaches

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional.
- Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
- Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
- Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
- Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
- Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
- Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
- Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2022-2023, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres.

L'événement TREMCA-CAR (Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches) de mai 2022, organisé en collaboration avec le comité Gouvernance de proximité CAR-MRC de la Chaudière-Appalaches, avait pour objectif de permettre aux membres de la Table de rencontrer les MO membres de la CAR afin de connaître leurs offres de services, d'échanger sur

divers dossiers et de discuter avec les dirigeantes et dirigeants de chaque organisation. Lors de cet événement qui a réuni une soixantaine de participantes et participants, une présentation de la mise à jour de la situation économique de la Chaudière-Appalaches a été réalisée par Services Québec.

Au cours de l'année, les rencontres de la CAR se sont déroulées dans les différentes MRC de la région. Chaque rencontre de la CAR donnait ainsi l'occasion à une MRC de présenter un portrait de son territoire ainsi que de ses enjeux et de ses réalisations. Au cours de la période 2022-2023, trois MRC ont été visitées.

Finalement, le comité Gouvernance de proximité CAR-MRC, composé de quatre membres de la CAR et de quatre représentants des MRC (deux élus et deux directeurs), a aussi poursuivi ses travaux. Quatre rencontres ont eu lieu durant l'année 2022-2023. Les membres ont principalement discuté des enjeux liés aux priorités régionales que sont le logement et le transport. Ces échanges ont notamment mené à l'organisation d'un événement portant sur la question du transport devant avoir lieu l'année suivante.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a soutenu 11 projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2022-2023. Les organismes ont obtenu 3,6 M\$, alors que le coût total de leurs projets est estimé à plus de 18 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
11	3 564 519 \$	18 197 689 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du volet 1 du FRR, notons d'abord celui de l'Entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion de matières résiduelles en Chaudière-Appalaches 2022-2025. Cette entente a pour but de contribuer à l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans les plans de gestion des matières résiduelles par la réalisation d'activités en information, en sensibilisation et en éducation, afin d'améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles pour les citoyennes et citoyens, les industries, les commerces et les institutions (ICI). Plus précisément, l'objectif est de rejoindre chaque année 80 % des citoyennes et citoyens ainsi que des ICI d'un secteur d'activités

préidentifié. Ils seront sollicités par des activités portant, entre autres, sur des enjeux comme la réduction à la source et les solutions de réemploi.

Par ailleurs, un financement du FRR a été octroyé pour l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025. Essentiellement, l'Entente permet de positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est un moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité. De plus, l'entente permet de soutenir et de renforcer les organisations culturelles et communautaires de la région, notamment les organismes reposant uniquement sur le bénévolat. Elle vient aussi soutenir la réflexion et le développement d'espaces culturels multifonctionnels voués à la fois à la production, à la diffusion et à l'animation. L'Entente vise aussi à soutenir financièrement la bonification des équipements et des infrastructures culturelles d'organismes ou de municipalités pour le développement d'activités culturelles. Finalement, elle permet de développer une stratégie de développement numérique pour mettre en valeur la culture, le patrimoine et les paysages.

Le FRR a aussi contribué au projet de construction d'un stationnement incitatif de 118 places et d'un terminus léger comprenant des commodités pour les usagères et usagers dans la municipalité de Sainte-Marie. Son usage servira pour le covoiturage et le transport collectif de la liaison entre Sainte-Marie et Lévis/Québec. L'objectif de ce projet est d'éliminer des véhicules sur la route et sur le pont Pierre-Laporte, de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Il desservira les municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce, du nord de la MRC Beauce-Centre, du sud de la MRC de Lotbinière et de l'ouest de la MRC de Bellechasse. Ces territoires représentent un bassin d'environ 60 000 citoyennes et citoyens. Ce projet est une des premières étapes de la structuration du transport collectif dans ce secteur.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2022-2023, les neuf MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ainsi que la Ville de Lévis se sont vu accorder un financement total de plus de 12 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
La Nouvelle-Beauce	994 905 \$
Ville de Lévis	1 078 449 \$
Bellechasse	1 168 157 \$
Lotbinière	1 053 466 \$
Beauce-Sartigan	1 111 322 \$
Beauce-Centre	1 060 787 \$
L'Islet	1 360 362 \$
Montmagny	1 341 691 \$
Les Appalaches	1 403 804 \$
Les Etchemins	1 465 865 \$
Total	12 038 808 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Cinq ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR en 2022-2023, pour lesquelles les investissements du FRR atteignent un total de plus de 6,5 M\$. Ces ententes s'ajoutent aux trois autres signées au cours des années précédentes.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Les Appalaches	Vis ta vie en plein air	2022-2023	1 333 480 \$	1 600 176 \$
La Nouvelle-Beauce	Fière ruralité, une culture à partager	2022-2023	1 285 070 \$	1 742 084 \$
Bellechasse	La Cycloroute, porte d'entrée de l'expérience récréotouristique de Bellechasse	2022-2023	1 282 635 \$	1 582 635 \$
Lotbinière	Économie verte en Lotbinière : initier, innover et se démarquer	2022-2023	1 237 935 \$	2 390 500 \$
Beauce-Sartigan	En route vers le développement touristique d'envergure	2022-2023	1 446 560 \$	1 735 872 \$
Beauce-Centre	L'économie circulaire	2021-2022	1 093 825 \$	1 312 590 \$
L'Islet	La MRC de L'Islet, un milieu de création artistique et de savoir-faire architectural	2021-2022	1 076 750 \$	1 345 938 \$
Montmagny	Santé globale	2020-2021	1 127 510 \$	1 409 388 \$
Total			9 883 765 \$	13 119 183 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Trois MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ont une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH depuis l'année 2020-2021. Au total, un financement de 770 594 \$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
L'Islet	2020-2021	1 134 345 \$
Montmagny	2020-2021	1 372 795 \$
Les Appalaches	2020-2021	1 345 830 \$
Total		3 852 970 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Un total de 19 projets locaux ont bénéficié du soutien du FRR dans la région de la Chaudière-Appalaches en 2022-2023. Un montant de 883 376 \$ a été octroyé. Le montant total des projets s'élève à plus de 3,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
19	883 376 \$	3 209 550 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 12 projets de coopération intermunicipale au sein de la région. Le montant total accordé est de 2,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
12	2 649 997 \$	4 956 206 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 98 actions pour la région de la Chaudière-Appalaches. Parmi celles-ci, 30 % sont réalisées et 68 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	5	62	2	29	0	98

Tout d'abord, en réponse à la priorité « Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail », le MFA a soutenu financièrement, dans le cadre d'un projet pilote, des projets pour la garde à horaire atypique à Saint-Pamphile et à Lévis.

Également, le MELCCFP a aidé financièrement les municipalités de la région à élargir les services offerts aux citoyennes et citoyens avec la desserte des matières organiques. Cette initiative s'inscrit dans la priorité régionale visant à favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.

Finalement, le MAPAQ a poursuivi la mobilisation des acteurs concernés contre la perte de la biodiversité à la ferme par la lutte contre les plantes envahissantes ou toxiques. Ce projet vise la priorité « Encourager le développement du secteur bioalimentaire ».

Indicateurs de la région

La région de la Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus performantes relativement à cinq indicateurs d'OVT. Notons entre autres la proportion de personnes au travail (autant les 25 à 54 ans que les 55 à 64 ans), le taux de diplomation au secondaire et le revenu des familles monoparentales.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Croissance de la population • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• Croissance du PIB • État du réseau routier

Région de Laval

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
- Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes.
- Priorité 3 Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval.
- Priorité 4 La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable.
- Priorité 5 Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie.
- Priorité 6 Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région.
- Priorité 7 Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire.
- Priorité 8 Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble.
- Priorité 9 Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de Laval a tenu quatre rencontres en 2022-2023. Les sujets abordés ont été nombreux : refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles, le Bureau de la résilience de Laval, le Sommet de l'habitation (août 2022), le marché du travail et les principaux travaux sur le réseau routier provincial (autoroutes 15 et 19).

La rencontre de la CAR de janvier 2023 a permis de discuter des attentes du ministre responsable de la région de Laval, M. Christopher Skeete, envers la CAR, ainsi que de préciser les priorités d'action pour la période 2023-2024. Il s'agit d'un tournant pour les activités de la CAR, qui a déterminé les éléments devant être priorisés au sein des trois comités portant sur l'habitation, la mobilité et la main-d'œuvre.

Le comité de développement économique de la CAR de Laval a aussi réalisé un événement d'envergure : la Grande rencontre IMPACT Main-d'œuvre (septembre 2022). Cet événement a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs lavallois autour d'une vision commune en développement et en attraction de talents afin de définir les priorités sur lesquelles pourront s'appuyer les projets porteurs pour les prochaines années.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a permis de soutenir 16 projets en 2022-2023. Une somme de plus de 2,4 M\$ a été investie. Le coût total des projets acceptés est de 9,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
16	2 486 741 \$	9 209 200 \$

Le FRR a financé le déploiement des activités de Mine urbaine, un organisme à but non lucratif en démarrage. Ses activités seront consacrées à la valorisation des matières résiduelles. Le projet comprend l'ouverture d'une matériauthèque à Laval ainsi que la mise en place d'ateliers de transformation des matières (surcyclage). Ce projet permettra en trois ans de dévier 20 tonnes de matières encombrantes issues des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel qui sont actuellement envoyées à l'enfouissement, faute de solutions de valorisation.

De plus, les services du Centre de pédiatrie sociale Laval sont dispensés à partir de trois points de service d'Espace bienveillance : Chomedey, Place-Saint-Martin et Pont-Viau. Le projet vise à doter le centre d'un local dans le quartier Chomedey permettant d'offrir des services à 200 enfants de plus et d'augmenter les services médicaux, psychosociaux, éducatifs et thérapeutiques.

Finalement, le FRR a soutenu le projet pilote Escapades rando-culture. Portée par Tourisme Laval, cette initiative a pour but de mettre en valeur les atouts culturels et les espaces naturels de Laval. Elle vise à jumeler des activités urbaines culturelles et de plein air dans une même journée pour conscientiser les clientèles aux enjeux environnementaux.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La Ville de Laval s'est vu accorder un financement total de près de 3 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet du FRR.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

Portion Projets locaux de vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet de coopération n'a été financé sur le territoire de la ville de Laval.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 99 actions pour la région de Laval. Parmi celles-ci, 34 % sont réalisées et 60 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	58	4	34	2	99

Dans le cadre de la priorité « Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble », le MEIE soutient la Ville de Laval et les

différents organismes locaux dans la mise en œuvre des projets de développement économique par l'entremise du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence.

Pour sa part, le MES soutient notamment la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Laval. Par ce projet, le MES appuie la priorité « Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes ».

Enfin, le MSSS a réalisé des évaluations de répercussions sur la santé en collaboration avec des partenaires régionaux et locaux, notamment dans le contexte de projets de planification et d'aménagement du territoire. Cette action s'inscrit dans la priorité « Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine ».

Indicateurs de la région

La région de Laval se situe parmi les territoires présentant les meilleures statistiques pour cinq indicateurs d'OVT. Notons à ce titre ceux du taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde	• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Infractions au <i>Code criminel</i>	• Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants. De plus, l'indicateur « État du réseau routier » ne peut être pris en considération pour la région de Laval puisqu'elle est comprise dans la région de Montréal.

Région de Lanaudière

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.
- Priorité 2 Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 3 Soutenir la relève d'entreprises.
- Priorité 4 Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.
- Priorité 5 Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable.
- Priorité 6 Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC.
- Priorité 7 Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs.
- Priorité 8 Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative.
- Priorité 9 Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité.
- Priorité 10 Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de Lanaudière s'est réunie à quatre reprises en 2022-2023.

La CAR a tenu un salon des services gouvernementaux en avril 2022. Une centaine de partenaires municipaux et gouvernementaux se sont réunis pour communiquer et échanger.

De plus, la CAR a mis de l'avant la réalisation d'un portrait des équipements de transport actif (trottoirs, réseaux cyclables, passages piétonniers, etc.) à l'intérieur des noyaux villageois et des quartiers urbains des municipalités lanaudoises. Ce portrait a servi de base pour la conclusion d'une entente sectorielle de développement sur les milieux de vie durables.

Également, le comité a finalisé le portrait de la desserte du réseau électrique triphasé sur le territoire des municipalités Lanaudoises, notamment dans la zone agricole, ce qui touche particulièrement le MAPAQ. Le portrait a été réalisé en collaboration avec toutes les MRC de la région. Notons que les données de ces deux portraits sont disponibles dans l'application Territoires du MAMH.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2022-2023, cinq projets ont été retenus. En tout, plus de 2 M\$ ont été octroyés et le montant total est d'environ 4,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
5	2 050 000 \$	4 715 076 \$

Un des projets retenus pour le FRR est celui du plein déploiement de services touristiques guidés avec transport de Montréal vers les attraits touristiques Lanaudois. Le projet a pour objectif de déployer une offre accessible de transport collectif responsable et durable et d'attirer les différentes clientèles touristiques au départ de Montréal vers la région de Lanaudière. En plus de contribuer à la diminution des gaz à effet de serre par la proposition de modes de transport collectif, le projet permettra de positionner la région comme une destination responsable et durable, engendrant une notoriété et des retombées économiques et sociales positives sur les communautés d'accueil et les acteurs de l'industrie. En permettant aux clientèles de découvrir la région de Lanaudière, ses produits d'appel et ses trésors cachés par une offre de transport collectif accompagnée d'un guide touristique Expert Lanaudière, le projet permettra de faire rayonner l'identité Lanaudoise, son histoire, sa culture et ses valeurs auprès des communautés environnantes et des voyageurs.

Le Centre culturel Desjardins, le Musée d'art de Joliette, le Festival de Lanaudière et Mémoire et Racines, en collaboration avec des partenaires des MRC de Lanaudière, ont uni leurs expertises dans un projet qui vise à améliorer la concertation et la mutualisation des ressources et des partenaires grâce à une programmation qui fera rayonner Lanaudière, ses artistes, ses événements et ses institutions culturelles. Concrètement, la programmation de la halte culturelle inclura un festival de cirque international, en collaboration avec le Cirque Alfonse; un projet d'art numérique avec Art Partage; un événement culturel autochtone avec le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et Manawan; une série de concerts électro; et le déploiement

d'œuvres éphémères dans l'espace public. Porté par les forces vives du milieu culturel lanaudois, le projet respecte tous les principes en matière de développement durable. Une vaste campagne de promotion conjointe renforcera l'attractivité du territoire.

Finalement, le FRR a soutenu le projet de centre de jour La Remise à 9. Il vise la création d'un centre de services de proximité sans rendez-vous réservé aux personnes ayant un problème de dépendance et/ou un trouble de l'usage de substances. À l'intérieur du centre se tiendront des activités innovatrices de réinsertion sociale et de prévention de la rechute favorisant un mode de vie sain, mais aussi l'expérimentation de solutions de rechange à la consommation, le développement de l'autonomie et de l'estime de soi, l'acquisition de compétences personnelles et sociales ainsi que la reprise d'un rôle actif dans la société. La Remise à 9 sera un lieu ouvert et accueillant qui facilitera les premières prises de contact des clientes et clients d'Uniatox avec les intervenantes et intervenants d'autres ressources clés en matière de réinsertion sociale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de Lanaudière se sont vu accorder un montant totalisant plus de 8,2 M\$ afin de les soutenir dans leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Les Moulins	1 081 732 \$
L'Assomption	1 154 715 \$
Montcalm	1 428 948 \$
Joliette	1 200 113 \$
D'Autray	1 505 277 \$
Matawinie	1 886 490 \$
Total	8 257 275 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » en 2022-2023 pour la région de Lanaudière. Le montant total investi par le biais du FRR pour ces deux ententes s'élève à plus de 4 M\$. Ces ententes s'ajoutent à celles signées en 2021-2022.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Les Moulins	L'innovation durable : de l'incubation à l'implantation d'entreprises	2022-2023	2 612 010 \$	3 265 000 \$
Montcalm	Laboratoire innovant en réussite éducative	2022-2023	1 472 140 \$	1 777 675 \$
Matawinie	La révolution verte de la forêt en Matawinie : des racines à la cime	2021-2022	1 431 355 \$	1 796 355 \$
L'Assomption	Zone d'innovation en produits agtech et bioproduits végétaux	2021-2022	2 206 200 \$	2 650 554 \$
Total			7 721 705 \$	9 489 584 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Deux MRC de la région de Lanaudière avaient déjà une entente de vitalisation en vigueur avec le MAMH. Au total, un financement de 660 757 \$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
D'Autray	2021-2022	1 448 595 \$
Matawinie	2021-2022	1 855 190 \$
Total		3 303 785 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2022-2023, la région de Lanaudière s'est vu accorder du soutien pour un projet local. L'aide financière totale pour ce projet est de 50 000 \$. Le montant total de l'initiative retenue s'élève à 95 191 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
1	50 000 \$	95 191 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir six initiatives, dont trois projets de coopération intermunicipale et trois études de faisabilité, dans la région de Lanaudière. Le montant accordé pour ces initiatives totalise 752 640 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
6	752 640 \$	1 090 701 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 83 actions pour la région de Lanaudière. Parmi celles-ci, 31 % sont réalisées et 66 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	1	54	0	26	1	83

Le MEIE accompagne et appuie financièrement les milieux de la région dans l'élaboration de projets de décontamination de terrains, notamment avec la Ville de L'Assomption. Cette initiative est en réponse à la priorité « Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles ».

Le MAPAQ a de son côté contribué à soutenir le service de maillage L'ARTERRE pour les six MRC de Lanaudière. Ce projet est en lien avec la priorité « Soutenir la relève d'entreprises ».

Enfin, le MIFI a développé de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble de Lanaudière en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante. Cette action s'inscrit en réponse à la priorité « Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre ».

Indicateurs de la région

Lanaudière se trouve dans le premier tiers des régions au regard de six indicateurs d'OVT, notamment ceux de la croissance de la population et de la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>	• 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier	

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

Région des Laurentides

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.
- Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- Priorité 3 Rendre accessibles aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité.
- Priorité 4 Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.
- Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Bilan des activités de la CAR

La CAR des Laurentides s'est réunie à trois reprises en 2022-2023.

Un an après les élections municipales s'est tenu le Symposium Laurentides, un premier rendez-vous municipal et gouvernemental organisé par la CAR des Laurentides ainsi que par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides. Lors de cette journée, les élues et élus municipaux et leurs équipes ont pu assister à des ateliers et à des conférences sur des thèmes variés comme l'habitation et l'économie. Les représentantes et représentants d'une vingtaine de MO gouvernementaux ont également tenu des kiosques d'information pour répondre aux questions du milieu municipal.

De plus, une journée de réflexion et de mobilisation de la CAR des Laurentides, organisée en collaboration avec le CISSS des Laurentides, a eu lieu en 2022. Dans la matinée, le Dr Horacio Arruda y a présenté le plan d'action de la Politique gouvernementale de prévention en santé et a amorcé une discussion sur les suites à donner avec les partenaires régionaux. Les membres de la CAR ont également discuté de l'enjeu des changements climatiques sous divers angles et ont aussi réfléchi à la gouvernance de la CAR et de ses comités.

Finalement, les membres de la CAR ont eu l'occasion d'échanger avec le ministre responsable de la région, M. Benoit Charrette, lors d'une rencontre d'une demi-journée dans les bureaux de la direction régionale. Cette rencontre a été l'occasion de discuter des priorités du ministre et des enjeux et dossiers des différents MO dans la région des Laurentides, en plus d'entamer des réflexions sur le plan d'action de l'année 2023-2024.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2022-2023, 25 projets ont été retenus. Le coût total de ceux-ci est évalué à plus de 17 M\$, le FRR y ayant contribué à près de 3,4 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
25	3 383 900 \$	17 050 279 \$

Un plan d'action commun pour l'ensemble des organisations et institutions des Laurentides impliquées dans la protection et la mise en valeur des corridors écologiques du territoire a notamment été soutenu. En étroite collaboration avec les partenaires du Réseau régional pour la connectivité écologique des Laurentides, des sondages, des ateliers et des rencontres entre les partenaires du réseau seront réalisés. Ces actions permettront de structurer le maillage et les collaborations par zone de connectivité et de définir un plan d'action commun aux participantes et participants. Un événement et des outils promotionnels permettront de diffuser les résultats du plan et de faire connaître l'initiative auprès de la population laurentienne.

Par ailleurs, les directions des deux centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) situés dans les Laurentides, soit le CPSC Cœur des Laurentides et le CPSC d'Antoine-Labelle, s'unissent pour répondre aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité ainsi qu'à ceux de leur famille. Les CPSC offrent des services s'adressant aux jeunes de 0-18 ans en réponse au développement optimal de l'enfant, en tenant compte de ses besoins et de ses centres d'intérêt. Les directions de ces centres, conscientes de l'étendue de leur territoire, souhaitent poursuivre la décentralisation de leurs services aux enfants en dehors des villes-centres qui les accueillent, et ce, dans toutes les municipalités de leur territoire.

Enfin, la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme met en place le Quartier général de l'audace pour soutenir la relève entrepreneuriale des Laurentides, en collaboration avec les organismes socioéconomiques du milieu. Le Quartier général sera situé sur les campus de Saint-Jérôme, de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier. Il offrira à la relève une structure complète d'accompagnement allant de la précision du projet d'affaires jusqu'au démarrage de l'entreprise. Au-delà des traditionnels services d'accompagnement, de mentorat et de maillage-réseautage, le Quartier général de l'audace disposera d'un atout de taille : un laboratoire entrepreneurial ayant pignon sur rue au centre-ville de Saint-Jérôme. Celui-ci regroupera un espace consacré au processus de création et d'idéation ainsi qu'une zone de mise en marché pouvant accueillir

des boutiques éphémères ou des événements accessibles au grand public où les participantes et participants pourront tester leur projet d'affaires.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les sept MRC de la région des Laurentides ainsi que la Ville de Mirabel se sont vu accorder un financement total de plus de 10,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Ville de Mirabel	897 649 \$
Thérèse-De Blainville	1 061 111 \$
Deux-Montagnes	1 089 336 \$
La Rivière-du-Nord	1 393 052 \$
Les Pays-d'en-Haut	1 017 654 \$
Les Laurentides	1 469 035 \$
Argenteuil	1 397 565 \$
Antoine-Labelle	1 899 920 \$
Total	10 225 322 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, quatre ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements du FRR pour ces ententes représentent un total de 5,2 M\$. Ces ententes s'ajoutent aux trois autres signées au cours des années précédentes.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Antoine-Labelle	Antoine-Labelle, expérience d'aventure nature, bain de forêt, de lacs et de rivières, expérience d'une Autre Laurentides	2022-2023	1 261 065 \$	1 513 278 \$
Thérèse-De Blainville	Application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)	2022-2023	2 565 735 \$	3 078 882 \$
Les Laurentides	Projet Signature : Vibrez au km ²	2022-2023	886 840 \$	1 064 208 \$
Les Laurentides	Projet Innovation : Innovation X Mont-Tremblant	2022-2023	500 000 \$	600 000 \$
Les Pays-d'en-Haut	Nos sentiers, au cœur du développement des Pays-d'en-Haut	2021-2022	1 346 270 \$	1 645 470 \$
Deux-Montagnes	Démocratisation de l'accès à l'eau	2021-2022	1 962 355 \$	2 354 916 \$
Argenteuil	Synerlab, centre d'innovation en économie circulaire	2021-2022	1 237 860 \$	1 612 100 \$
Total			9 760 125 \$	11 868 853 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Les deux MRC de la région des Laurentides admissibles ont conclu leur entente de vitalisation avec le MAMH avant l'année 2022-2023. Au total, un financement de 1,4 M\$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Argenteuil	2021-2022	1 074 990 \$
Antoine-Labelle	2020-2021	6 123 960 \$
Total		7 198 950 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Pour la région des Laurentides, huit projets locaux de vitalisation ont été retenus dans l'année 2022-2023. Une aide financière de 381 500 \$ a été octroyée avec le soutien du FRR. Le montant total des projets s'élève à 1,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
8	381 500 \$	1 109 475 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir sept initiatives, dont six projets de coopération intermunicipale et une étude de faisabilité, au sein de la région des Laurentides. Le montant accordé pour ceux-ci totalise 1,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
7	1 551 207 \$	2 609 282 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 95 actions pour la région des Laurentides. Parmi celles-ci, 31 % sont réalisées et 65 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	2	60	2	29	2	95

Tout d'abord, le MAPAQ collabore à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2018-2023 « Laurentides, j'en mange » et de l'entente sectorielle qui en découle. Cette action est liée à la priorité « Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable ».

Par ailleurs, le MJQ a poursuivi l'amélioration des services d'aide aux personnes victimes d'actes criminels auprès de la communauté mohawk de Kanesatake.

Enfin, le MES a soutenu le développement de parcours intégrés d'études collégiales et universitaires par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur des Laurentides. Cette action vise la priorité « Rendre accessibles aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité ».

Indicateurs de la région

Les Laurentides demeurent dans le premier tiers des régions relativement à trois indicateurs en OVT, soit ceux de la croissance de la population, de la diplomation au secondaire et de la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier	• Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

Région de la Montérégie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
- Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
- Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
- Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
- Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
- Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
- Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
- Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Montérégie s'est réunie à quatre reprises en 2022-2023.

Le comité de développement social de la CAR a mis sur pied trois chantiers portant sur les thèmes de la santé mentale, de l'employabilité ainsi que du logement abordable et de qualité.

De plus, la CAR-MRC a tenu une rencontre portant sur l'enjeu de l'accès au logement abordable et de qualité. Cette rencontre a notamment permis d'échanger sur les rôles des MO et de présenter certains outils et initiatives régionales. Cette rencontre a également permis de mettre en lumière certains obstacles et défis rencontrés par le monde municipal dans ce domaine.

Finalement, la CAR a mis sur pied un comité exécutif dont l'objectif est d'orienter ses travaux et ses activités. Les membres du comité exécutif sont les ambassadeurs du Réflexe CAR, qui vise à développer des collaborations avec les MO régionaux. Coordonné par le MAMH, ce comité regroupe quatre autres MO soit le MAPAQ, le MCC, le MRNF et la Direction régionale de santé publique de la Montérégie.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a soutenu 15 projets dans la région de la Montérégie en 2022-2023. La contribution du fonds s'est élevée à plus de 4,1 M\$. La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part de plus de 8,9 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
15	4 177 609 \$	8 926 179 \$

Parmi les projets soutenus, soulignons l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie. Cette entente se concrétisera par la réalisation d'actions visant la structuration, le développement et la valorisation des réseaux multifonctionnels de la région de la Montérégie.

De plus, l'Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026 a été appuyée par le volet 1 du FRR. L'objectif de l'Entente est de réaliser des initiatives et des activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

Enfin, la création d'un pôle culturel jeunesse de la Montérégie permettra la mise en valeur des propositions culturelles exclusives destinées à la jeunesse et créées spécifiquement en Montérégie.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les 12 MRC de la Montérégie ainsi que la Ville de Longueuil se sont vu accorder un financement total de 17,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
La Vallée-du-Richelieu	1 149 169 \$
Vaudreuil-Soulanges	1 454 202 \$
Marguerite-D'Youville	894 981 \$
Roussillon	1 426 155 \$
Rouville	984 541 \$
Ville de Longueuil	2 951 369 \$
Le Haut-Richelieu	1 329 441 \$
Les Maskoutains	1 265 638 \$
Les Jardins-de-Napierville	1 029 614 \$
Beauharnois-Salaberry	1 224 146 \$
Acton	1 111 697 \$
Pierre-De Saurel	1 330 833 \$
Le Haut-Saint-Laurent	1 278 271 \$
Total	17 430 057 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2022-2023, sept ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements du FRR représentent un total de près de 12,5 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Marguerite-D'Youville	Région de tous les horizons	2022-2023	1 717 400 \$	2 060 880 \$
Vaudreuil-Soulanges	Parc du canal de Soulanges, « Passager : un voyage le long du canal »	2022-2023	2 515 835 \$	3 060 835 \$
Pierre-De Saurel	Carrefour virtuel régional d'attraction, d'installation et de rétention des talents et des familles	2022-2023	1 423 165 \$	1 707 798 \$
Le Haut-Richelieu	Accueillir l'innovation dans la sécurité civile et publique et la logistique de pointe	2022-2023	2 139 780 \$	2 567 736 \$
Les Maskoutains	Berceau de traditions et d'innovations agroalimentaires	2022-2023	1 808 120 \$	2 169 926 \$
Beauharnois-Salaberry	Territoire d'eau et de culture : Beauharnois-Salaberry, fière de ma nature audacieuse et distinctive!	2022-2023	1 584 870 \$	1 901 844 \$
Rouville	Rouville – Région de cultures pour vous alimenter	2022-2023	1 281 980 \$	1 538 376 \$
Total			12 471 150 \$	15 007 395 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Une MRC de la région de la Montérégie est admissible et a signé son entente de vitalisation en 2021-2022. Un financement de 238 172 \$ a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Le Haut-Saint-Laurent	2021-2022	1 190 860 \$
Total		1 190 860 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

Sept projets locaux ont bénéficié d'une aide financière du FRR dans la région de la Montérégie. Le montant octroyé est de 350 000 \$. Le montant total des projets retenus est de plus de 2,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
7	350 000 \$	2 703 844 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir cinq initiatives au sein de la région de la Montérégie. Trois de celles-ci sont des projets de coopération intermunicipale, alors que les deux autres portent sur une étude de faisabilité et la réalisation d'un diagnostic. Le montant accordé totalise 557 700 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
5	557 700 \$	1 311 081 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 103 actions pour la région de la Montérégie. Parmi celles-ci, 21 % sont réalisées et 72 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	2	72	3	22	1	103

Parmi les actions inscrites dans les planifications des MO en matière d'OVT, mentionnons celle du MESS visant à contribuer à la mise en œuvre de projets structurants identifiés comme prioritaires au plan d'action de l'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2023. Cette action s'inscrit dans la priorité « Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale ».

Par ailleurs, en lien avec la priorité « Promouvoir et développer le tourisme », le MELCCFP a contribué à promouvoir la chasse et à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie.

Enfin, le MFA participe aux travaux des instances de concertation régionale, notamment aux travaux du comité régional Opération Colibri et de la Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Montérégie. Cette initiative est en lien avec la priorité « Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie ».

Indicateurs de la région

La Montérégie se classe dans le premier tiers des régions pour huit indicateurs d'OVT. Notons entre autres ceux du taux de personnes au travail et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Croissance de la population • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB	• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région du Centre-du-Québec

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
- Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
- Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
- Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
- Priorité 5 Assurer des services de proximité.
- Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

Bilan des activités de la CAR

En 2022-2023, la CAR du Centre-du-Québec a tenu six rencontres.

La CAR a préparé et tenu trois séances d'information réservées aux élues et élus municipaux dans le but de présenter aux municipalités et aux MRC l'offre de services des MO. Elles portaient sur les thèmes de l'économie, du développement social et de l'aménagement du territoire.

En janvier 2023, le ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, confiait à la CAR le mandat visant à accompagner la Table des MRC du Centre-du-Québec dans le cadre de ses travaux d'élaboration d'un portrait de la situation régionale et des impacts liés au déploiement de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie dans la région.

Par ailleurs, la présidente de la CAR a organisé deux rencontres pour ses membres afin de faciliter la compréhension du projet de la filière batterie et de ses retombées, notamment grâce à la participation de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour et d'Investissement Québec. Lors de ces rencontres, les participantes et participants ont pu exprimer les enjeux et défis qu'ils rencontraient au regard du projet et se sont approprié la dynamique de développement du projet. Des cartographies ont été créées afin d'outiller les membres dans la compréhension de l'écosystème des collaborations et des travaux en cours. Un comité interministériel régional sur la filière batterie ainsi qu'un comité sur l'acceptabilité sociale ont été créés afin de maintenir la communication entre les acteurs concernés.

Le comité qualité de vie de la CAR a invité ses membres à participer à la tournée du sous-ministre adjoint aux mandats en prévention, promotion, planification et protection en santé publique au MSSS, le D^r Horacio Arruda, qui agit comme ambassadeur de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Cette rencontre a permis de faire le point sur les réalisations actuelles et à venir du Plan d'action intergouvernementale de cette politique pour le Centre-du-Québec.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2022-2023, dans la région du Centre-du-Québec, le FRR a soutenu la réalisation de trois projets dont le coût total s'élève à plus de 4,2 M\$. La contribution du FRR est de 1,9 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
3	1 932 075 \$	4 263 130 \$

Un des projets retenus pour le volet 1 du FRR est celui du recrutement national pour le Centre-du-Québec. Le projet, d'une durée d'un an, sera la phase préliminaire de l'objectif principal visant à augmenter le nombre de travailleuses et travailleurs au Centre-du-Québec par le recrutement national. Cette première phase sera divisée en trois composantes : l'élaboration d'une stratégie de déploiement, la mise en place d'une banque d'images et de vidéos régionales adaptées au recrutement de la main-d'œuvre ainsi que le développement des déclinaisons de l'image de marque « Ici, on fait bouger les choses », ciblées pour chaque stratégie de déploiement.

De plus, le volet 1 du FRR soutient le projet de bonification de l'Escouade performance industrielle. Ce projet est d'une durée de trois ans, et il consiste à bonifier l'offre actuelle de l'Escouade, qui vise à accompagner les entreprises manufacturières de 5 à 50 employées et employés dans l'amélioration des processus manufacturiers par l'implantation de solutions numériques. Le projet a pour objectifs spécifiques d'améliorer les services d'accompagnement en amont des processus d'implantation de solutions numériques (formation des intervenantes et intervenants du territoire, développement d'outils de gestion et accès à ces derniers), mais aussi d'augmenter le soutien lors de la mise en œuvre du processus d'implantation. De plus, la bonification de l'offre de l'Escouade vise à assurer un suivi auprès des entreprises après les interventions et à sensibiliser les entreprises en démarrage et en prédémarrage à l'utilisation de solutions numériques pour assurer une efficacité de leur processus. Le projet prévoit aussi

l'embauche de deux ressources additionnelles à temps plein et d'une ressource à temps partiel, de même que la bonification du mandat des quatre ressources actuelles.

Finalement, l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec 2022-2025 a été soutenue par le volet 1 du FRR. Les objectifs de cette entente sont de mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement du Centre-du-Québec. Plus précisément, l'Entente vise à maintenir la mobilisation des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement et d'action pour le développement de la région, mais aussi de créer et d'entretenir des liens étroits et constants entre les MRC, les partenaires ministériels et régionaux et les autres acteurs, afin de développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région. Elle vise aussi à assurer l'animation et le soutien des acteurs locaux, régionaux et sectoriels dans le cadre de la réalisation de ses objectifs pour la coordination du développement de la région, en plus de stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs dans une approche de codéveloppement, en favorisant la mise en œuvre d'actions structurantes innovatrices qui répondent aux priorités régionales. L'Entente veut favoriser la collaboration des principaux acteurs sociaux, économiques et politiques du milieu, notamment afin d'élaborer et de mettre en œuvre d'autres ententes sectorielles.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec se sont vu accorder un financement total de 6,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2022-2023
Drummond	1 514 216 \$
Arthabaska	1 411 992 \$
Bécancour	1 152 487 \$
L'Érable	1 300 531 \$
Nicolet-Yamaska	1 334 979 \$
Total	6 714 205 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues en 2022-2023 dans le cadre du FRR, volet « Signature innovation », dans la région du Centre-du-Québec. Les investissements du FRR représentent un total de près de 2,8 M\$. Ces ententes s'ajoutent aux deux autres signées en 2021-2022.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Arthabaska	Communauté écoresponsable	2022-2023	1 656 650 \$	1 987 980 \$
L'Érable	Stimuler un écosystème actif et accessible au profit d'une meilleure santé durable	2022-2023	1 138 435 \$	1 366 122 \$
Drummond	Parc régional de la Forêt Drummond	2021-2022	1 994 745 \$	2 393 694 \$
Nicolet-Yamaska	Un territoire en transition – Transition écologique : aménagement du territoire et services écosystémiques	2021-2022	1 139 920 \$	1 367 904 \$
Total			5 929 750 \$	7 115 700

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Portion Ententes de vitalisation

Une MRC de la région du Centre-du-Québec est admissible et a signé son entente de vitalisation avec le MAMH en 2020-2021. Un financement de 230 544 \$ lui a été versé durant l'année financière 2022-2023.

MRC	Année	Montant total accordé
Bécancour	2020-2021	1 152 720 \$

Portion Projets locaux de vitalisation

En 2022-2023, neuf projets ont été retenus dans le cadre du volet 4 – Projets locaux de vitalisation du FRR dans la région du Centre-du-Québec. L'aide financière totale octroyée est de 392 487 \$. Le montant total des projets retenus s'élève à 652 623 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
9	392 487 \$	652 623 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 16 initiatives au sein de la région du Centre-du-Québec, dont 2 études de faisabilité et 14 projets de coopération intermunicipale. Le montant accordé pour ces projets est de près de 3 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Montant total des projets
16	2 901 901 \$	4 630 088 \$

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 84 actions pour la région du Centre-du-Québec. Parmi celles-ci, 29 % sont réalisées et 64 % sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	3	51	6	24	0	84

Au nombre des actions, notons celle du MAPAQ, qui accompagne professionnellement les partenaires dans un projet de caractérisation des friches à des fins de remise en culture dans la MRC d'Arthabaska, ce qui répond à la priorité régionale « Valoriser le milieu agricole ».

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation soutient financièrement, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des

élèves à la culture entrepreneuriale, comme Esprit d'entreprise, pour répondre à la priorité « Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ».

Enfin, le MES a favorisé la mobilité étudiante interrégionale, notamment, par les bourses Parcours. Cette action s'inscrit dans la priorité « Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région ».

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels le Centre-du-Québec se démarque, on en note deux, soit ceux associés à la croissance de la population et à la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
• Croissance de la population • Population inscrite auprès d'un médecin de famille	• 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier	• Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.

CONCLUSION

Ce bilan annuel fait donc état des principales activités relatives à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, prolongée jusqu'en 2024. On peut constater que les MO sont actifs en région et qu'ils ont mis en œuvre plusieurs initiatives porteuses cadrant avec les priorités régionales.

Par ailleurs, grâce au FRR et à ses quatre volets, le MAMH a pu soutenir plusieurs projets et ententes. En tout, ce sont plus de 277 M\$ qui ont été investis en 2022-2023. Notamment, 41 ententes ont été signées dans le cadre du volet Projets « Signature innovation » des MRC, alors que 190 projets et ententes ont été conclus dans le cadre du volet Soutien au rayonnement des régions.

ANNEXE 1

Liste des MO assujettis à la LAOVT au 31 mars 2023

Centre d'acquisitions gouvernementales

Hydro-Québec

Investissement Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Ministère de la Culture et des Communications :

- Secrétariat à la jeunesse

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Langue française

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Ministère du Conseil exécutif :

- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ministère du Tourisme

Secrétariat du Conseil du trésor

- Secrétariat à la Capitale-Nationale

Société d'habitation du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société des traversiers du Québec

ANNEXE 2

Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thème	Indicateur	Déclinaison territoriale					Autre déclinaison	
		Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	Âge	Sexe
Démographie	Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge	X	X	X	X	X ¹	X	X
	Nombre de personnes immigrantes admises	X	X				X	X
	Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X ²		X	X
Emploi	Taux de travailleurs de 25 à 54 ans	X	X	X	X			X
	Taux de travailleurs de 55 à 64 ans	X	X	X	X			X
	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X	X				X
Richesse	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X			
	Revenu médian des familles	X	X	X	X			
	Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X			
	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X	X			
Qualité de vie	Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus	X	X					
	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X			
	Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X ³					
	Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X		
	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X ⁴		
	Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	X	X			X ⁵		
	Proportion de chaussées en bon état	X	X ⁶					

¹ Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.

² Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.

³ Par région sociosanitaire.

⁴ Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.

⁵ Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).

⁶ Par direction territoriale.



**Affaires municipales
et Habitation**

Québec

